

MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF AU « PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2023-2027 »

du 4 juillet 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

En relation avec l'objet mentionné ci-dessus, le Gouvernement a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

1. Introduction

Le Programme de développement économique du canton du Jura prend appui sur la loi du 26 octobre 1978 sur le développement de l'économie cantonale (RSJU 901.1) qui précise, à son article 2 :

¹ *Le Gouvernement soumet périodiquement au Parlement le programme visant à l'encouragement et au développement de l'économie cantonale.*

² *Le programme contient la définition des buts à atteindre, un exposé et une appréciation de la situation économique du canton, un rapport sur les mesures déjà appliquées, un projet concernant celles à prendre, ainsi que des propositions à l'intention du Parlement. Les mesures proposées seront échelonnées selon leur degré d'urgence et de nécessité.*

³ *Le programme tient compte de l'évolution permanente de l'économie.*

⁴ *Le programme fait l'objet d'un arrêté du Parlement.*

⁵ *Le programme sera adapté au fur et à mesure et revu intégralement à des intervalles de huit à dix ans.*

⁶ *Le Gouvernement réalise le programme au moyen de programmes pluriannuels de mise en œuvre.*

Il vous est soumis ici la 7^e version de ce Programme de développement économique. Celui-ci vise principalement à soutenir le développement d'activités novatrices dans le canton et à diversifier son économie. Dans le document annexé figure également un bilan du 6^e Programme de développement économique, comme cela est exigé par les dispositions légales (annexes p. 28 et ss).

Le 7^e Programme de développement économique introduit plusieurs nouveautés quant à sa mise en œuvre. Il fixe tout d'abord trois priorités, assorties d'objectifs et de mesures (annexes

p. 24 et ss) qui feront l'objet d'un suivi rigoureux au moyen d'indicateurs d'efficacité et de résultat.

Ensuite, le Gouvernement invite le Parlement à financer le programme au moyen de crédits-cadre pour les années 2024 à 2027. Selon l'article 52 de la loi sur les finances cantonales du 18 octobre 2000 (LFin ; RSJU : 611), un crédit-cadre est une autorisation générale de dépenser un montant fixe pour un programme qui s'étend sur plusieurs années, ce qui est le cas pour le projet proposé, et dont les tranches annuelles figurent au budget. Dans la pratique, ces dernières sont évaluées et adaptées pour chaque année concernée dans le cadre du processus budgétaire ordinaire de l'Etat. Elles sont validées par le Parlement en même temps que le budget. Par conséquent, les compétences budgétaires du Législatif demeurent inchangées.

Par ailleurs, selon l'alinéa 2 de l'article 52 LFin, l'arrêté de crédit doit désigner l'autorité compétente. Les deux projets d'arrêté proposent que ce soit le Gouvernement (sous réserve des règles usuelles de délégation de sa compétence financière), ce qui l'autorise à engager des montants qui seraient de la compétence du Parlement pour des crédits d'engagement ordinaires, au sens de l'article 49 LFin. Il s'agit ici d'améliorer la capacité de réaction de l'Etat par rapport à des projets économiques et d'innovation qui exigent des décisions toujours plus rapides.

Afin de respecter les prérogatives du Parlement en matière de surveillance et dans un but de transparence, il est enfin proposé que la Commission de l'économie soit étroitement associée à la réalisation du Programme de développement économique. Elle sera ainsi régulièrement informée de l'état d'avancement des travaux. Elle disposera à cet effet de tous les documents utiles à ses délibérations et aura aussi la possibilité de nouer des contacts directs avec des porteurs de projets.

Visant les années 2024 à 2027, les deux crédits-cadres ont aussi pour avantage de couvrir la prochaine période de la politique régionale de la Confédération (LPR). D'ici au début de l'été, le Gouvernement déposera au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche son propre programme de mise en œuvre (PMO) de la politique régionale, auquel s'ajouteront ceux du Système d'innovation régional Bâle-Jura, de la Suisse occidentale et de l'Arc jurassien. Il va de soi que ces quatre PMO contribueront à réaliser les buts poursuivis par le 7^e Programme de développement économique.

Pour terminer, un Programme de développement économique accompagné de crédits-cadre est une nouveauté dans le Jura. Mais tel n'est pas le cas ailleurs en Suisse. La Confédération et d'autres cantons utilisent régulièrement cet outil qui a montré son efficacité, qu'il s'agisse de promotion économique ou de recherche, pour ne citer que ces exemples.

2. Domaines d'action et vision stratégique

Ce 7^e Programme de développement économique envisage de couvrir les domaines d'action « Industrie » et « Tourisme » tout en proposant trois domaines d'action transversaux que sont :

- Digitalisation et numérisation ;
- Economie locale ;
- Développement durable.

En matière de développement économique, il a été retenu les trois priorités suivantes qui guideront les actions de l'Etat pour ces prochaines années :

- Dynamiser la création de richesses et préserver les conditions-cadres ;

- Développer les compétences et le savoir-faire ;
- Consolider les structures dédiées aux entreprises.

Ces domaines d'action et priorités ont été sélectionnés en cohérence avec les objectifs fixés par la Confédération, dans le Message du Conseil fédéral sur la promotion économique 2024-2027, et qui devraient être traités par les Chambres fédérales durant cette année. Ils sont également en parfaite adéquation avec le Programme de législature jurassien 2021-2025.

Enfin, ce 7^e Programme de développement économique propose pour chaque priorité différents objectifs, assortis de mesures concrètes et vérifiables. Ces éléments figurent en détail dans les documents annexés au présent message.

3. Financement et gouvernance

Comme relevé précédemment, l'une des principales évolutions de ce Programme de développement économique consiste en son fonctionnement s'agissant de son financement. En effet, il vous est proposé de valider deux crédits-cadres pour la mise en œuvre de ce programme, l'un pour le domaine d'action « Industrie », d'un montant de 15'015'000 francs, l'autre pour le domaine « Tourisme » de 7'067'000 francs, ceci pour la période 2024-2027. Ces deux montants agrègent chacun la planification financière des quatre années considérées. Ils tiennent également compte de l'accueil de Moutier en 2026. Ils constituent enfin un plafond de dépenses pour l'ensemble de la période. Les enveloppes annuelles seront par la suite fixées dans le cadre du processus budgétaire ordinaire de l'Etat et soumises avec le budget à l'approbation du Parlement.

Le Gouvernement propose également que la mise en œuvre de ce programme puisse faire l'objet de points de situation réguliers auprès de la Commission de l'économie du Parlement. Le contrôle parlementaire s'en trouve ainsi renforcé contrairement à ce qui se pratiquait jusqu'à présent. En effet, le Parlement était uniquement nanti des résultats lors des bilans intermédiaires et finaux des programmes de développement économique, soit au mieux tous les cinq ans.

4. Conclusion et propositions

Le Gouvernement est convaincu que ce 7^e Programme de développement économique 2023-2027, tel qu'il vous est présenté dans les annexes, constitue un outil essentiel à la conduite de la politique de développement économique de ces prochaines années. Il se veut concis, pragmatique et en totale adéquation avec les changements de paradigmes auxquels l'économie fait face ces dernières années. La flexibilité induite par l'introduction du fonctionnement par crédits-cadre permettra de répondre aux défis actuels posés par notre tissu économique et offrira la souplesse nécessaire pour augmenter la réactivité des services concernés par le développement économique de notre région.

Le Gouvernement propose au Parlement d'abroger l'arrêté relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022 (étape 2 : 2018-2022) (RSJU 901.111) et ne pas adopter un arrêté législatif similaire pour le septième programme de développement économique 2023-2027. Il est ainsi proposé au Parlement de n'adopter qu'un arrêté administratif, non publié au recueil systématique, portant approbation du septième programme de développement économique 2023-2027, ceci afin d'éviter certains doublons entre les deux documents.

A ce sujet, le Gouvernement tient à relever que l'actuel article 2 de la loi sur le développement de l'économie cantonale ne sera pas totalement respecté avec le système proposé, en particulier au niveau de la durée du programme (huit à dix ans) (al. 5) et du fait que le programme doit faire l'objet d'un arrêté du Parlement (al. 4). Dans ce cadre, le Gouvernement proposera au Parlement une révision totale de la législation sur le développement de l'économie cantonale durant la période 2024-2027. Le Gouvernement invite donc le Parlement à :

- adopter l'arrêté d'abrogation de l'arrêté relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022 (étape 2 : 2018-2022) ;
- adopter l'arrêté portant approbation du septième programme de développement économique 2023-2027 ;
- adopter l'arrêté octroyant un crédit-cadre au Service de l'économie et de l'emploi pour le financement de la mise en œuvre du domaine Industrie du septième Programme de développement économique 2023-2027 pour les années 2024 à 2027 ;
- adopter l'arrêté octroyant un crédit-cadre au Service de l'économie et de l'emploi pour le financement de la mise en œuvre du domaine Tourisme du septième Programme de développement économique 2023-2027 pour les années 2024 à 2027.

Veillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Jacques Gerber
Président




Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'Etat

Annexes :

- Arrêté d'abrogation de l'arrêté relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022 (étape 2 : 2018-2022) (RSJU 901.111) ;
- Arrêté portant approbation du septième programme de développement économique 2023-2027 ;
- Arrêté octroyant un crédit-cadre au Service de l'économie et de l'emploi pour le financement de la mise en œuvre du domaine Industrie du septième Programme de développement économique 2023-2027 pour les années 2024 à 2027 ;
- Arrêté octroyant un crédit-cadre au Service de l'économie et de l'emploi pour le financement de la mise en œuvre du domaine Tourisme du septième Programme de développement économique 2023-2027 pour les années 2024 à 2027 ;
- 7^e Programme de développement économique et ses annexes.

**Arrêté
relatif au sixième programme de développement économique
2013-2022 (étape 2 : 2018-2022)**

Abrogation du

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

arrête :

Article unique L'arrêté du 27 novembre 2013 relatif au sixième programme de développement économique (étape 2 : 2018-2022) est abrogé avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Delémont, le

AU NOM DU PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La présidente :

Le secrétaire :

Amélie Brahier

Fabien Kohler

ARRETE PORTANT APPROBATION DU SEPTIEME PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE 2023-2027

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur le développement de l'économie cantonale (1),

vu le message du Gouvernement au Parlement du 20 juin 2023 relatif au « Programme de développement économique 2023-2027 »,

arrête :

Article premier Le programme de développement économique 2023-2027 est approuvé.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente :

Amélie Brahier

Le secrétaire :

Fabien Kohler

ARRETE OCTROYANT UN CREDIT-CADRE AU SERVICE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOMAINE INDUSTRIE DU SEPTIEME PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2023-2027 POUR LES ANNEES 2024 A 2027

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (LPR) (1),

vu les articles 47 et 84, lettres g et h, de la Constitution cantonale (2),

vu les articles 45, alinéa 2, et 52 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (LFin) (3),

vu la loi du 29 octobre 2008 sur les subventions (LSubv) (4),

vu la loi du 26 octobre 1978 sur le développement de l'économie cantonale (5),

vu l'article 3, alinéa 2, de la loi du 21 mai 2008 portant introduction à la loi fédérale sur la politique régionale (6),

vu l'arrêté du ... 2023 portant approbation du septième programme de développement économique 2023-2027,

arrête :

Article premier Un crédit-cadre de 15'015'000 francs est octroyé au Service de l'économie et de l'emploi.

Art. 2 Il est destiné au financement de la mise en œuvre du domaine Industrie du septième programme de développement économique 2023-2027 pour les années 2024 à 2027.

Art 3 ¹ Les tranches annuelles du crédit octroyé sont imputables au Service de l'économie et de l'emploi, rubriques budgétaires 305.3130.01, 305.3635 pour les comptes de fonctionnement et 305.5650 pour les comptes d'investissement.

(1) RS 901.0

(2) RSJU 101

(3) RSJU 611

(4) RSJU 621

(5) RSJU 901.1

(6) RSJU 902.0

² Les subventions fédérales au titre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) sont comptabilisées aux rubriques budgétaires 305.3705 (subventions fédérales redistribuées) et 305.4700 (recettes fédérales).

³ Conformément à l'article 8, alinéa 3, de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), la République et Canton du Jura supporte pour moitié, à l'égard de la Confédération, une éventuelle perte sur les prêts fédéraux jusqu'à un montant maximal de 1'850'000 francs.

Art. 4 Le Gouvernement est compétent pour signer avec la Confédération les conventions-programmes inhérentes à la mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR).

Art. 5 Le Gouvernement est compétent pour octroyer les subventions découlant du présent crédit-cadre et signer les conventions et contrats correspondants, sous réserve des règles usuelles de délégation de sa compétence financière.

Art. 6 ¹ Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté.

La présidente :

Amélie Brahier

Le secrétaire :

Fabien Kohler

ARRETE OCTROYANT UN CREDIT-CADRE AU SERVICE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOMAINE TOURISME DU SEPTIEME PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2023-2027 POUR LES ANNEES 2024 A 2027

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (LPR) (1),

vu les articles 47 et 84, lettres g et h, de la Constitution cantonale (2),

vu les articles 45, alinéa 2, et 52 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (LFin) (3),

vu la loi du 29 octobre 2008 sur les subventions (LSubv) (4),

vu l'article 3, alinéa 2, de la loi du 21 mai 2008 portant introduction à la loi fédérale sur la politique régionale (5),

vu la loi du 22 juin 2022 sur le tourisme (LTour) (6),

vu l'arrêté du ... 2023 portant approbation du septième programme de développement économique 2023-2027,

arrête :

Article premier Un crédit-cadre de 7'067'000 francs est octroyé au Service de l'économie et de l'emploi.

Art. 2 Il est destiné au financement de la mise en œuvre du domaine Tourisme du septième programme de développement économique 2023-2027 pour les années 2024 à 2027.

Art 3 ¹ Les tranches annuelles du crédit octroyé sont imputables au Service de l'économie et de l'emploi, rubriques budgétaires 305.3635, 306.3130, 306.3634 pour les comptes de fonctionnement et 305.5650 pour les comptes d'investissement.

(1) RS 901.0

(2) RSJU 101

(3) RSJU 611

(4) RSJU 621

(5) RSJU 902.0

(6) RSJU 935.211

² Les subventions fédérales au titre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) sont comptabilisées aux rubriques budgétaires 305.3705 (subventions fédérales redistribuées) et 305.4700 (recettes fédérales).

³ Conformément à l'article 8, alinéa 3, de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), la République et Canton du Jura supporte pour moitié, à l'égard de la Confédération, une éventuelle perte sur les prêts fédéraux jusqu'à un montant maximal de 1'850'000 francs.

Art. 4 Le Gouvernement est compétent pour signer avec la Confédération les conventions-programmes inhérentes à la mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR).

Art. 5 Le Gouvernement est compétent pour octroyer les subventions découlant du présent crédit-cadre et signer les conventions et contrat correspondants, sous réserve des règles usuelles de délégation de sa compétence financière.

Art. 6 ¹ Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté.

La présidente :

Le secrétaire :

Amélie Brahier

Fabien Kohler

7^e Programme de développement économique 2023-2027

- Mai 2023 -



Table des matières

1	L'essentiel en bref	4
2	Bilan du 6 ^e PDE	6
2.1	Financement 2013-2022.....	10
2.2	Enseignements tirés du 6 ^e PDE.....	11
3	7 ^e PDE	13
3.1	Objectifs et priorités 2023-2027.....	15
3.2	Organisation et conduite	17
3.3	Financement	23
4	Conclusion	27

Abréviations

ARI-SO	Association Réseau Innovation Suisse Occidentale
CC-Centre	Coopérative de cautionnement pour PME, Berthoud
CCIJ	Chambre de commerce et d'industrie du Jura
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechnique
CTR	Service des contributions
DES	Département de l'économie et de la santé
EDJ	Energie du Jura
ENV	Office de l'environnement
FITEC	Fondation d'Impulsion Technologique et Economique
GPI	Groupe de Pilotage Interdépartemental
GVT	Gouvernement
JT/J3L	Jura Tourisme / Jura & Trois-Lacs
HE-ARC	Haute école de l'Arc jurassien
KAM	Key Account Manager
LPR / NPR	Loi fédérale sur la politique régionale
NEI	Nouvelle entreprise innovante
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
PDE	Programme de développement économique
PECO	Secteur « Promotion économique » au sein du SEE
PME	Petites et moyennes entreprises
PMO	Programme de mise en œuvre
R&D	Recherche et Développement
Ra&D	Recherche appliquée et Développement
SAFFA	Société coopérative de cautionnement SAFFA, Bâle
SDEJ	Société coopérative pour le Développement de l'Economie Jurassienne
SDT	Service du développement territorial
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEE	Service de l'économie et de l'emploi
SFP	Service de la formation postobligatoire
SIC	Service de l'information et de la communication
SIP	Switzerland Innovation Parc (Parc suisse d'innovation)
SJE	Société jurassienne d'équipement

Les termes utilisés dans le présent document pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

1 L'essentiel en bref

En physique et astronomie, une « révolution » désigne la rotation d'un corps en mouvement. Depuis le XVII^e siècle, le terme « révolution » est également utilisé pour décrire un changement politique et une prise de pouvoir le plus souvent violents. On parle également de révolution industrielle, de révolution informatique, de révolution digitale pour décrire de manière générale les mutations induites par le développement de nouvelles technologies.

Le 7^e programme de développement économique (PDE) n'est pas révolutionnaire. Il ne s'agit ni de tourner en rond ni de viser des objectifs extraordinaires ou un changement fondamental dans la politique économique du canton. Ceux qui recherchent des projets « révolutionnaires » ou des nouveautés seront déçus. Le 7^e PDE s'inscrit dans la cohérence et la continuité des finalités fixées par la Constitution cantonale en matière de travail, d'économie publique et de développement durable. Il est également en ligne avec les politiques mises en œuvre dès l'indépendance du Jura, visant à créer un environnement favorable aux entreprises et à la création d'emplois. Il propose de poursuivre également les travaux et les collaborations à l'échelle de la région Bâle-Jura dans le cadre de Basel Area et du parc d'innovation.

Les politiques publiques sont des processus à long terme, qui s'articulent en stratégies limitées dans le temps. Ces dernières sont définies, tous les quatre ans, par la Confédération et sur des programmes de législature du Gouvernement, tous les cinq ans. Elles visent des objectifs à moyen terme en conformité avec les Constitutions fédérale et cantonale au double plan économique et social. C'est pourquoi la durée du 7^e PDE a été ramenée à cinq ans.

Elaborer une stratégie, puis la mettre en œuvre, n'est pas une science exacte, mais plutôt un art d'exécution qui requiert simplicité, liberté d'action, rapidité et capacité d'adaptation, dans un environnement incertain et en constante évolution. Le 7^e PDE répond à ces conditions en étant simple, en fixant des limites et un cadre d'action pour les autorités politiques et l'administration, et en permettant une appréciation, voire une révision régulière des objectifs en fonction de la situation ou d'événements imprévisibles.

La stratégie proposée dans le 7^e PDE se concentre sur trois priorités et onze objectifs, visant à dynamiser la création de richesses, à développer les compétences des entreprises et à consolider les structures dédiées au développement économique. Formulée en termes généraux, elle offre aussi au canton la possibilité de saisir toutes les opportunités intéressantes qui peuvent se présenter, comme l'implantation de grandes sociétés actives dans le développement de services digitaux.

Première priorité, le Gouvernement souhaite dynamiser la création de richesses et développer les conditions-cadres. Il s'agit, par exemple, d'assurer la compétitivité des entreprises jurassiennes, d'attirer des emplois à haute valeur ajoutée ou d'en susciter la création, d'innover et de renforcer la professionnalisation dans le secteur du tourisme. Il en est de même des opportunités offertes dans le domaine de l'énergie ou par le développement durable, à l'instar de l'économie circulaire.

Il entend, deuxièmement, développer les compétences et les savoir-faire de nos entreprises et valoriser les formations, qu'elles soient de base ou continues, ceci avec l'ensemble des acteurs économiques, privés et publics. L'avenir des entreprises dépend en outre du recrutement de jeunes talents, ce qui représente un défi dans un marché du travail hautement concurrentiel.

Il s'agira, troisièmement, de poursuivre la consolidation des structures dédiées au développement économique, aussi bien celles de l'Etat, appelées à collaborer davantage et à dépasser un fonctionnement en silos, que celles qui ont été créées avec nos partenaires bâlois, à l'instar du Switzerland Innovation Park Basel Area. L'innovation continuera de jouer un rôle central, tant dans l'industrie que dans le tourisme, avec une stratégie qui encourage les collaborations entre les hautes écoles, la recherche et les entreprises.

Le 7^e PDE fixe également un cadre financier et institutionnel. Pour la première fois, il est accompagné d'un crédit-cadre soumis à l'approbation du Parlement, qui fixe un plafond de dépenses, qui recouvre la période 2024-2027 de la politique régionale de la Confédération et qui offre au Gouvernement une plus grande capacité d'action. Le Parlement conserve néanmoins toutes ses prérogatives budgétaires puisqu'il lui appartiendra de décider des montants annuels attribués au développement économique. En outre, la Commission de l'économie sera régulièrement informée de l'état du programme. Elle pourra faire valoir son avis, émettre des propositions, ainsi que des remarques et en rendre compte aux groupes politiques.

En conclusion, le 7^e PDE s'inscrit dans la continuité. Il vise à assurer une capacité d'action souple dans un environnement incertain, en mettant l'accent sur l'innovation, le développement des compétences et la consolidation des structures économiques. Il s'inscrit résolument dans la volonté du Gouvernement jurassien de rendre notre canton attractif au double plan économique et démographique, qu'il s'agisse d'entreprises ou de talents occupant des emplois à haute valeur ajoutée.

2 Bilan du 6^e PDE

L'article 11 de l'arrêté parlementaire lié au 6^e Programme de développement économique précise que « le Gouvernement informe le Parlement sur la réalisation du programme, en lui fournissant en 2018, un rapport intermédiaire relatif à la première étape ; au terme du programme, un rapport final exhaustif ». En date du 25 septembre 2018, le Gouvernement a présenté au Parlement le rapport intermédiaire relatif à la première étape (2013-2017). Le rapport final du 6^e PDE est directement intégré dans le 7^e PDE avec, dans le présent chapitre, une synthèse de la réalisation des mesures et de l'atteinte des objectifs.

Avec 159 créations d'entreprises soutenues, 160 développements d'entreprises existantes, 50 implantations d'entreprises étrangères, les activités déployées par ce 6^e PDE, entre 2013 et 2021, ont permis le soutien à la création d'activités novatrices dans la région mais également de soutenir les entreprises existantes dans leur développement, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Nombre d'entreprises soutenues, investissements prévus et création potentielle d'emplois (2013-2021)

	Nbr d'entreprises	Investis. prévus en mio de CHF	Emplois créés (prévus à 1 an)	Emplois suppl. prévus à moyen terme	Total des emplois
Création	159	98.9	407.5	548	955.5
Extension	160	168.1	312	800	1'112
Implantation (Basel Area.swiss)	50	49.3	114	421	535
Total	369	316.3	833.5	1'769	2'602.5

Nul besoin de souligner le rôle crucial que joue la création d'entreprises dans le renouvellement du tissu industriel jurassien. La relève entrepreneuriale jurassienne est à ce titre bien présente.

Le nombre important d'extensions d'entreprises existantes confirme également le dynamisme du tissu économique.

Enfin, le canton du Jura a gagné en visibilité et en attractivité avec l'adhésion à Basel Area Business & Innovation. Cependant sur les marchés internationaux, les conditions-cadres offertes par la Suisse ne sont plus aussi attractives que par le passé. Elles ont pesé sur le nombre d'implantations d'entreprises étrangères de ces dernières années, un constat au demeurant valable pour l'ensemble du territoire suisse.

Il convient de relever que certains projets menés par des groupes industriels ou entreprises jurassiennes ne figurent pas dans ces statistiques qui ne reflètent que ceux qui ont fait l'objet d'un accompagnement de la Promotion économique.

Par ailleurs, les chiffres concernant la création d'emplois prennent en considération les postes annoncées par les entreprises (business plan) accompagnées ou soutenues. Il s'agit de chiffres bruts qui n'incluent pas les postes de travail supprimés dans les entreprises existantes.

Au total, ce sont 369 entreprises qui ont été soutenues, ce qui représente à moyen terme une contribution à la création potentielle de plus de 1'700 emplois. Dans le rapport intermédiaire, 44% de ces derniers étaient issus de projets de diversification dans les technologies médicales, les technologies de l'information et de la communication et les cleantechs. Cette tendance s'est maintenue jusqu'à la fin du 6^e PDE. A ce sujet, la taille et le nombre d'emplois et de projets importent moins que l'activité nouvelle qu'ils génèrent auprès d'entreprises sous-traitantes existantes. En effet, avant de créer forcément de nouveaux emplois, il s'agit de maintenir les compétences existantes dans des secteurs traditionnels comme l'horlogerie et de les élargir à des domaines comme les technologies médicales.

L'appréciation de la réalisation des mesures est synthétisée dans le tableau 2 ci-dessous. Elle se base sur le monitoring des mesures effectué annuellement par la Promotion économique et ses partenaires, via des modèles d'efficacité ad hoc regroupant les indicateurs correspondants.

La réalisation de certaines mesures a malheureusement été freinée par la crise sanitaire subie durant les années 2020 et 2021. Il faut souligner également que certains services concernés par la réalisation de ces mesures ont dû s'atteler à d'autres tâches pour enrayer les conséquences négatives de la crise sanitaire sur les entreprises et notamment la mise sur pieds de dispositifs particuliers pour les aides COVID.

Tableau 2 : Réalisation résumée des mesures du 6^e PDE

Mesure	Objectif	Commentaire non exhaustif
1	Améliorer le financement des projets d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Les accès aux différentes possibilités de financement ont été améliorés, d'une part dans le cadre du guichet unique (point d'entrée) de la Promotion économique et d'autre part via les différents partenaires de cette dernière (par exemples BaselArea Business & Innovation et Platinn) ; L'idée de la mise en place d'un fonds spécifique a été reportée.
2	Favoriser la participation des jeunes Jurassiennes et Jurassiens au développement économique	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs plateformes et programmes ont été mis en place, à l'exemple de « Formation-Emploi-Economie », de « Mon App' » et de « ValMeTech ». De nouvelles filières ont été développées, à l'image de la toute récente en « physiothérapie » au sein de la HE-Arc ; La HE-Arc est présente dans le site jurassien du parc d'innovation ; Une étude relative à la sédentarisation des frontaliers a été menée à bien mais avec des résultats très mitigés sur l'attractivité du canton.
3	Adapter les instruments financiers de l'Etat en matière de développement économique	<ul style="list-style-type: none"> Les instruments financiers de la Promotion économique ont été complètement revus en 2020 pour répondre aux besoins des entreprises.
4	Adapter le rôle des centres de compétences	<ul style="list-style-type: none"> Les rôles de Basel Area et de Creapole ont été clarifiés ; L'Etat est actionnaire majoritaire de Creapole et de la Société jurassienne d'équipement, société dont la gestion a été reprise par la Promotion économique ; Depuis 2017, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et le Jura sont actionnaires à parts égales du Switzerland Innovation Park Basel Area SA, dont la gestion et l'animation sont confiées à Basel Area Business & Innovation, pour éviter tout risque de concurrence et de redondance entre les deux organisations ; C'est également le cas pour Jura Tourisme qui accueille désormais un nouveau secteur lié aux activités du TalentsLAB ; Tous les centres sont dorénavant suivis grâce à un modèle d'efficacité comprenant indicateurs et valeurs cibles.

5	Soutenir les projets d'infrastructures stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs projets d'importance ont été soutenus, à l'exemple du site jurassien du SIP, du campus Strate J, de Fagus Suisse SA, du Thermoréseau-Porrentruy SA, de Régiotech SA, du Musée suisse de la distillation et de la Patinoire de Porrentruy ; • L'offre hôtelière s'est également élargie, à l'instar de l'hôtel Mercure à Delémont, d'Albergo Diffuso à Porrentruy et de Definitely Different à St. Ursanne ; • A cause de la crise sanitaire covid-19, plusieurs projets, notamment dans le domaine du tourisme, ont été mis en attente.
6	Développer un concept de promotion territoriale généralisé	<ul style="list-style-type: none"> • Un concept de marketing a été développé et constamment adapté, en collaboration avec BaselArea et le Service de l'information et de la communication. Ce concept a été élargi aux réseaux sociaux ; • L'identité visuelle de la Promotion économique a été adaptée avec l'intégration de la marque « Jura l'original ». Ce qui a été également le cas dans d'autres domaines, telle la marque des produits régionaux « Spécialité du canton du Jura ».
7	Soutenir le processus de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Des stands communs ont été organisés sur de nombreuses expositions et salons par la Promotion économique ; • Les missions économiques à l'étranger ont également permis, annuellement, de soutenir les entreprises jurassiennes dans le processus de mise sur le marché à l'international ; • En raison de la pandémie, de nombreux événements ont été annulés entre 2020 et 2021. Le marketing digital et la vente en ligne ont par conséquent explosé. Des salons, comme Baselworld, ont cessé d'exister ; • Dans son plan d'économie, le Gouvernement a renoncé à mettre sur pied des stands communs lors de salons/expositions, partant du constat que les entreprises jurassiennes ont saisi l'importance de participer à ce genre de manifestation et que les incitatifs induits par un stand commun n'étaient plus nécessaires ; • La Promotion économique a également soutenu les efforts de commercialisation des entreprises par l'organisation de missions économiques régulières à l'étranger. Neuf voyages de ce type ont été organisés durant la période 2013-2019.
8	Enrichir les compétences de base	<ul style="list-style-type: none"> • Les offres de formation ont été enrichies à l'exemple des programmes « #Bepog » dans le domaine des métiers techniques, et « Simplement mieux » inhérent au développement des compétences de base (auquel d'ailleurs le SEE est intégré) ; • Par contre, comme cet objectif est complexe à mettre à place notamment au niveau des ressources financières à disposition, certaines initiatives comme FormaTtec, ou l'idée d'une nouvelle filière de formation touristique, ont été abandonnées ; • En revanche, la présence de la HE-Arc sur le site jurassien du parc d'innovation permet de consolider la présence de la haute école dans le Jura et de promouvoir ses formations et ses compétences auprès des entreprises jurassiennes.
9	Mettre en place une veille stratégique au niveau cantonal	<ul style="list-style-type: none"> • Un système de veille actif a été constitué entre les différents partenaires de la Promotion économique pour des domaines à forte valeur ajoutée et identifiés comme l'industrie du futur et la santé de proximité. Concrètement, des liens ont pu être noués avec notamment, la HE-Arc, le CSEM, l'Université de Bâle, BaselArea Business & Innovation et Innosuisse
10	Veiller à disposer de zones d'activités et de locaux équipés	<ul style="list-style-type: none"> • Les zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC) ont été développées et celle des Franches-Montagnes a été créée. Les plans directeurs ont été approuvés par le canton en 2021 ; • Un programme a été spécifiquement dédié à la réhabilitation des friches industrielles. Une base de données regroupant les locaux à disposition est gérée par la Promotion économique.
11	Développer des coopérations interrégionales ciblées	<ul style="list-style-type: none"> • Un bilan des coopérations interrégionales a été fait. Elles ont parfois été adaptées, à l'exemple du « renforcement » avec la région bâloise et de la « réduction » avec la Suisse occidentale ;

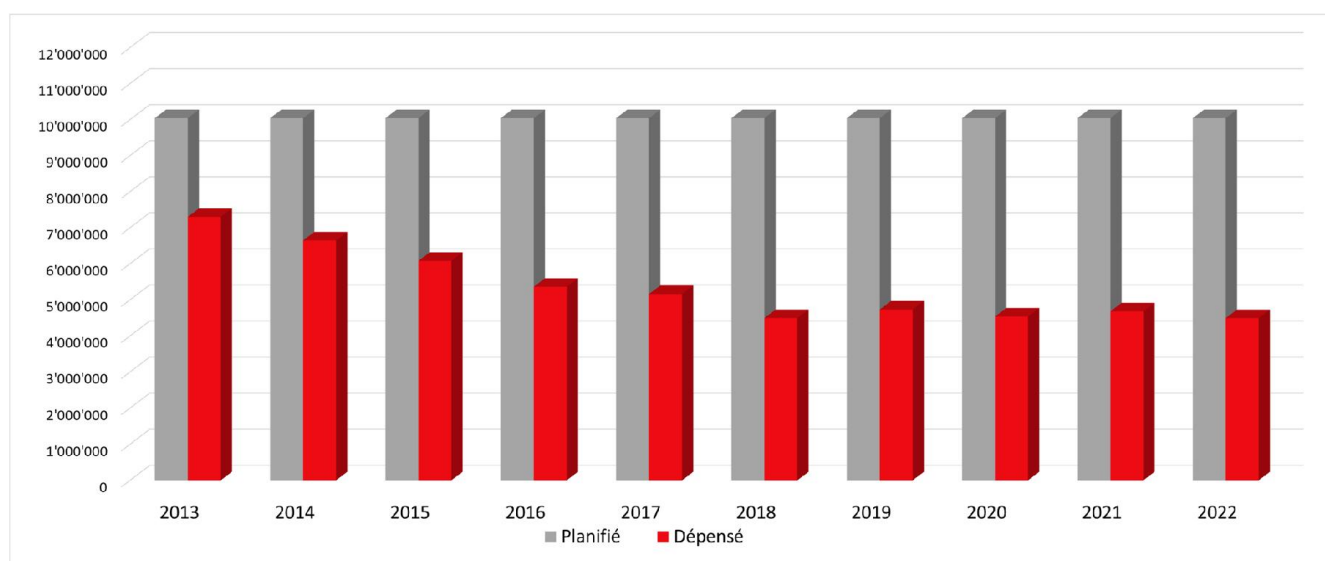
		<ul style="list-style-type: none"> Les conventions intercantionales avec certains centres de compétences ont été revues, comme celle avec Jura & Trois-Lacs. De ce fait, des doublons ont pu être supprimés; De nouvelles plateformes de coopérations ont été mises en place, à l'image du Forum économique franco-suisse dont la 1^e édition s'est déroulée lors du SIAMS 2018.
12	Développer la notion de gouvernance dans la politique économique de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> La loi sur le développement de l'économie cantonale a été modifiée en 2017 et fera l'objet d'une révision complète lors de la période 2023-2027. La loi sur le tourisme a été complètement révisée en 2022. Plusieurs outils de gouvernance ont été mis en place au sein de la Promotion économique, les programmes de mise en œuvre de la LPR notamment sont suivis par des comités ad hoc.

2.1 Financement 2013-2022

Le 6^e PDE présenté en 2013 au Parlement était accompagné d'une planification financière indicative pour l'ensemble de la période considérée. Sur l'enveloppe totale brute planifiée de 100.4 millions de francs sur l'entier de la période 2013-2022, seuls 53.4 millions ont été effectivement dépensés.

Le tableau 3 ci-dessous compare les montants planifiés et dépensés annuellement pour la période 2013-2022. Les dépenses sont largement inférieures à l'enveloppe mentionnée dans le 6^e PDE. A noter que celles-ci ne tiennent pas compte des aides COVID.

Figure 3 : Comparaison annuelle entre montants planifiés et effectivement dépensés pour la période 2013-2022 (en CHF)



Les causes de cette différence sont multiples. Il y a tout d'abord eu une surestimation dans la planification financière initiale conjuguée à un cadre budgétaire à disposition en diminution au fil des années. Enfin, depuis 2020, une nouvelle politique de sélection plus qualitative des projets, la qualité de ceux-ci primant sur la quantité. L'addition de ces facteurs expliquent les différences entre le budget établi au début de la période et les sommes utilisées durant celle-ci.

En outre, la crise sanitaire Covid-19 a beaucoup impacté les dernières années de mise en œuvre puisque bon nombre de projets ont été mis en attente, voire reportés par les entreprises et les collectivités.

2.2 Enseignements tirés du 6^e PDE

Sur la base notamment des expériences, des bilans annuels de la Promotion économique et du bilan du 6^e Programme de développement économique, on peut retirer les enseignements décrits sur le tableau 4.

Tableau 4 : Analyse SWOT du bilan du 6^e PDE

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Les structures de promotion de l'innovation ont été renforcées avec la région bâloise ; • Le guichet unique pour les entreprises (point d'entrée PECO) au niveau du SEE est pleinement opérationnel et facilite les démarches des entreprises ; • Les centres de compétences régionaux de l'innovation (BaselArea Business & Innovation, Creapole) fonctionnent ; • Les conditions-cadres au niveau des infrastructures dédiées à l'innovation sont améliorées, avec notamment le site jurassien du SIP Basel Area ; • Les 2 accélérateurs sont à disposition (I4Challenge, pour l'industrie 4.0, et DayOne Tech, pour les technologies médicales) ; • Le TalentisLAB s'est intercantonalisé et permet également de générer de nouvelles offres touristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les structures publiques et privées suisses ou régionales liées à l'innovation sont nombreuses et, parfois, dispersées. La compréhension du système par les entreprises et sa visibilité restent compliquées ; • Les processus opérationnels et politiques sont lents et complexes, ce qui limite la capacité de réaction du canton ; • Le guichet unique pour les entreprises (point d'entrée PECO) n'est de loin pas encore consolidé à l'ensemble de l'administration et doit encore être renforcé ; • Selon la qualité du porteur de projet, un accompagnement spécifique s'avère nécessaire et constitue un besoin important en ressources ; • L'absence d'infrastructures de recherche publiques ou privées constitue un handicap en termes d'attractivité et de maintien de compétences de haut niveau dans le canton ; • Les moyens financiers de l'Etat sont limités.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • L'implantation du SIP Basel Area permet de renforcer le développement de la Ra&D auprès des entreprises ; • L'exploitation de la dynamique ville-campagne avec la métropole bâloise peut être développée sur la base des conditions-cadres actuelles ; • La concentration des structures d'innovation au SIP renforce la collaboration avec la région bâloise et simplifie les démarches des entreprises ; • Le projet de deux crédits-cadres soumis au Parlement renforce la capacité de réaction du canton ; • La fiscalité des entreprises (taux d'imposition, Patent box, déduction pour Ra&D) constitue un facteur d'attractivité supplémentaire ; • Outre les moyens fédéraux de la politique régionale, les acteurs regroupés au SIP offrent la possibilité de solliciter davantage des fonds de tiers auprès d'agences comme Innosuisse pour des projets de Ra&D ; • La LPR 2024+ est élargie à de nouvelles thématiques, dont la digitalisation, économie locale et le développement durable ; • Le Jura pourra bénéficier de compétences industrielles nouvelles avec l'intégration de Moutier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le vieillissement démographique accentue de manière toujours plus aiguë la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ; • Le Jura peine à attirer des personnes hautement qualifiées sur son territoire ; • La culture d'entreprise au niveau du tissu économique jurassien constitue un frein à la collaboration avec le monde académique ; • Faute de centre universitaire et d'une forte culture de l'innovation dans la région, il est difficile pour le canton de générer des projets à haute valeur ajoutée ; • Plusieurs projets d'infrastructures, notamment dans le domaine du tourisme, sont en attente, suite à la crise sanitaire.

Les années qui viennent seront empreintes de grandes incertitudes quant à notre environnement géopolitique, politique et économique. Jusqu'en 2022, notre continent a pu construire sa prospérité et sa stabilité sur une énergie abondante et bon marché en provenance de Russie, les garanties de sécurité offertes à moindre coût par les Etats-Unis et une globalisation régulée par des organisations et des accords internationaux dont la légitimité était incontestée à l'échelle mondiale, ce qui n'est plus forcément le cas aujourd'hui.

Nul ne peut en outre prédire les conséquences à long terme de la guerre en Ukraine et des tensions entre la Chine et les Etats-Unis sur l'ordre mondial hérité de la fin de la guerre froide. Des programmes de soutien publics massifs, comme l'Inflation Reduction Act, peuvent aussi créer des tensions économiques et commerciales nouvelles entre l'Europe et les Etats-Unis. La course aux matières premières, comme les terres rares, ou à certaines technologies, comme les puces électroniques ou les batteries, s'accélère toujours plus vite avec des risques de confrontations supplémentaires entre les grandes puissances économiques.

L'avenir des relations de la Suisse avec l'Union européenne est quant à lui encore très incertain. L'exclusion de la Suisse du programme Horizon érode de manière encore imperceptible mais certaine notre capacité d'innovation et, partant, l'attractivité de notre place économique. L'absence d'accords de reconnaissance mutuelle avec l'Union européenne affaiblit la position de nos entreprises sur les marchés européens et pourrait bien susciter des délocalisations à moyen et long termes.

Par conséquent, le Jura devra agir prioritairement sur ses faiblesses en misant sur ses forces pour réduire les menaces auxquelles il est exposé vu le contexte incertain. Ce fil conducteur qui sous-tend le 7^e Programme de développement économique, amène le Gouvernement à en réduire la durée et à le concevoir comme un outil à même d'être rapidement adapté à l'évolution de la situation.

3 7^e PDE

Dans le contexte actuel, la capacité d'action et la réactivité sont essentielles. Elles passent notamment par une plus grande rapidité dans les processus de décision et l'introduction de crédits-cadres, qui fixent des plafonds de dépenses pour toute la durée d'un programme, à l'instar de ce que pratiquent la Confédération et d'autres cantons.

Une implication plus forte et plus directe des autorités politiques est vivement souhaitable pour accompagner la mise en œuvre du programme, valider les réorientations qu'il devra immanquablement subir ou le réagencement des priorités. C'est pourquoi le Gouvernement souhaite que la Commission de l'économie du Parlement soit associée au suivi du 7^e PDE, qu'elle puisse bénéficier d'informations de première main et également faire part de son avis.

Le développement de l'économie jurassienne est lié au contexte général d'une région considérée comme rurale dans les définitions fédérales mais qui est en réalité fortement industrialisée dans des technologies de pointe.

Les espaces disponibles, le cadre de vie, le très bon niveau de formation professionnelle de base, l'important bassin de recrutement à disposition, y compris frontalier, et la proximité de la métropole bâloise sont les **forces** principales du canton du Jura, qui expliquent la présence de nombreuses entreprises actives dans les microtechniques.

A contrario, sa situation « excentrée » par rapport à la Suisse, le manque de centre urbain important, le vieillissement démographique et son impact sur le marché du travail, le manque d'une culture d'entreprise orientée vers la R&D et la forte concentration (spécialisation) dans les domaines des microtechniques, la pression fiscale sur les personnes physiques, constituent ses **faiblesses** principales, ce qui explique notamment le peu de retour de jeunes jurassiens bien formés.

Sa complémentarité et le développement des partenariats avec la métropole bâloise, l'aménagement futur de la H18 les reliant, son rôle de « pont » entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, la consolidation du site jurassien du SIP Basel Area, les opportunités d'affaires à saisir sur les marchés émergents tels que l'Asie, l'Amérique du Sud, l'Afrique et le Moyen-Orient ainsi que l'accueil de Moutier constituent des **opportunités** pour ces prochaines années. Le canton du Jura pourrait profiter de certaines tendances en termes de résidence et d'emploi à distance (télétravail, relocalisation d'emploi à haute valeur ajoutée, travailleurs nomades).

Enfin, comme nous l'avons déjà relevé, le canton du Jura est directement confronté à l'absence d'un accord avec l'Union européenne (partenaire économique principal des entreprises de la région), une pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée et de cadres indigènes dans l'économie jurassienne, une forte sensibilité à la conjoncture internationale et aux fluctuations du franc, ainsi qu'à la concurrence internationale accrue sur le marché des localisations et des implantations d'entreprises. Les leviers d'actions du 7^e PDE sont eux-mêmes limités vu les capacités financières de l'Etat.

A partir de là, le canton du Jura peut établir ses orientations stratégiques, fixer ses priorités pour la période 2023-2027 et décrire les objectifs principaux qu'il entend poursuivre.

La stratégie est formulée de manière très générale dans la loi sur le développement de l'économie cantonale¹, selon laquelle le programme de développement est le fil conducteur.

Elle s'inscrit dans la ligne du Programme de législature 2021-2025² qui cite le « vivre ensemble », le renforcement de la durabilité du cadre de vie ainsi que l'adaptation de l'Etat et de l'administration pour répondre aux attentes nouvelles de la population.

Les intentions du canton sont orientées vers les opportunités offertes par l'innovation, la création de valeur et l'emploi. La vision qui sous-tend le 7^e PDE peut être formulée comme suit : « Sur le territoire du canton du Jura, le 7^e Programme de développement économique soutient la compétitivité du canton et de ses entreprises et renforce leur capacité de résilience à faire face aux crises et crée des perspectives pour un développement durable ».

Elle est également en phase avec les objectifs du Message du Conseil fédéral sur la promotion économique 2024-2027 de la Confédération qui sera traité par le Parlement fédéral à fin 2023. Celui-ci contient notamment les thèmes de la digitalisation/numérisation, l'économie locale et le développement durable qui s'ancreront de manière transversale dans les programmes de mise en œuvre dès 2024. C'est pourquoi ils sont repris dans le présent PDE en tant que domaines d'action (voir chapitre 3.2).

En outre, cette vision s'appuie sur les recommandations du rapport « Enhancing Innovation in Rural Areas » de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), dans le cadre duquel le canton du Jura a été étudié en 2021³ :

- 1) Diversifier davantage les activités innovantes dans une approche qui intègre le commerce et les services en plus des exportations ;
- 2) Lancer des programmes ciblant les jeunes travailleurs, les femmes, les migrants, ainsi que les offres de formation continue pour contrer une évolution démographique défavorable ;
- 3) Améliorer les mécanismes de coordination avec la création d'un guichet unique (point d'entrée), y compris numérisé, regroupant tous les services en matière d'innovation ;
- 4) Améliorer la coordination entre la promotion cantonale de l'innovation et de l'économie, d'une part, et les institutions de vulgarisation agricole, d'autre part, pour valoriser un potentiel inexploité dans l'agriculture et l'industrie agroalimentaire.

Enfin, cette vision se déploie dans le respect des conditions-cadres usuelles, qu'il s'agisse notamment de salaires en usage, de lutte contre le travail au noir, de droit du travail ou d'égalité salariale entre femmes et hommes.

¹ RSJU 901.1

² <https://www.jura.ch/fr/Autorites/GVT/Programme-de-legislature-2021-2025.html>

³ <https://www.oecd.org/publications/enhancing-innovation-in-rural-regions-of-switzerland-307886ff-en.htm>

3.1 Objectifs et priorités 2023-2027

Les efforts du canton se concentreront quant à eux sur **trois** priorités :

A. Dynamiser la création de richesses et développer les conditions-cadres

Il s'agit ici notamment de :

- Développer les conditions-cadres actuelles du développement économique, qui touchent plus particulièrement la fiscalité, l'aménagement du territoire et la disponibilité de la main-d'œuvre ;
- Identifier et exploiter de nouvelles opportunités, par exemple, en favorisant la génération de projets collaboratifs en lien avec les entreprises jurassiennes et les centres de recherche.

B. Développer les compétences et les savoir-faire

Il s'agit d'appuyer le développement de l'économie en tout premier lieu sur les savoir-faire et les compétences des entreprises jurassiennes pour leur permettre d'affronter les défis liés notamment à la structure de l'emploi du canton (adéquation entre l'offre et la demande).

C. Consolider les structures dédiées aux entreprises

Les instruments de la promotion de l'innovation ont déjà été fortement réorganisés ces quatre dernières années. Il est néanmoins nécessaire d'en renforcer la visibilité et d'en simplifier l'accès pour les entreprises jurassiennes.

Onze objectifs viennent concrétiser ces trois priorités. Ils sont décrits sur le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 : Les onze objectifs du développement économique pour la période 2023-2027

	A – Dynamiser la création de richesses et développer les conditions-cadres	B – Développer les compétences et les savoir-faire	C – Consolider les structures dédiées aux entreprises
Objectifs	1) Maintenir et développer la compétitivité des entreprises jurassiennes	7) Maintenir et développer les compétences des employé-e-s des PME JU	11) Consolider et optimiser les prestations de l'Etat
	2) Développer les emplois à haute valeur ajoutée	8) Valoriser les formations de base et continue	
	3) Exploiter les opportunités liées aux nouveaux modes de travail à distance	9) Ancrer et associer l'ensemble des acteurs économiques (privés/publics) de la région	
	4) Innover, coopérer et renforcer la professionnalisation dans le domaine du tourisme	10) Diversifier la structure de l'emploi du canton	
	5) Identifier et exploiter les nouvelles opportunités, notamment dans le domaine de l'énergie et du développement durable		
	6) Poursuivre la mise en œuvre de la réforme fiscale y compris le chantier relatif à la réforme de l'OCDE		

Plus concrètement, le 7^e PDE vise à **promouvoir la culture de l'innovation au sein des PME jurassiennes et élargir la promotion de l'innovation à tous les types de PME**. Cela passera notamment par la sensibilisation auprès des entreprises, la recherche active (identification des besoins et/ou de nouveaux secteurs non couverts jusqu'à présent), la capitalisation de bonnes pratiques, ainsi que l'accompagnement et le soutien de projets novateurs.

Il s'agit de faire connaître les opportunités liées au développement de l'économie jurassienne à travers des actions de **marketing territorial** (y compris sur les marchés étrangers) et la création de nouveaux réseaux liés aux diplômés jurassiens et/ou aux « acteurs-clés » économiques. A l'image du lancement, le 20 juin 2023, de la campagne « Vivre dans le Jura », les actions de marketing qui seront menées, en collaboration avec SIC et CTR notamment, viseront également à attirer de nouveaux contribuables et, ainsi, à élargir l'assiette fiscale cantonale. Ces actions seront si possible ciblées sur des publics à fort potentiel fiscal, comme par exemple les jeunes diplômés ou les personnes fraîchement retraitées, cherchant à s'établir dans un espace offrant une excellente qualité de vie avec une structure de coûts abordable.

En outre, le PDE a pour but de **renforcer les moyens d'accès à des financements de tiers** (à l'exemple des fonds de recherche et de capital-risque), à travers un inventaire exhaustif des différentes sources de financement potentielles et la formation d'un spécialiste en la matière.

A l'exemple de ce qui a été réalisé ces dernières années au niveau de la Commune de Clos-du-Doubs, un soutien particulier au développement de projets de collectivités publiques (notamment de stratégies touristiques communales ou régionales) permettra de **favoriser les investissements dans le domaine du tourisme**, ceci plus particulièrement au niveau des pôles que sont **l'étang de la Gruère et St-Ursanne**.

Il est également envisagé de **soutenir le développement de projet concrets et novateurs, notamment durables et digitaux, non seulement dans les secteurs traditionnels (industrie), mais également autour du tourisme doux et de nouvelles filières comme l'énergie**. Dans ce cadre, l'accompagnement et le soutien aux porteurs de projets seront renforcés via les prestations offertes par le SEE et ses différents partenaires. Les projets visant la **mise en réseau des acteurs** seront privilégiés.

Par ailleurs, le PDE prévoit d'agir pro-activement au niveau de la **fiscalité** en appréciant la marge de manœuvre du canton, suite à la réforme de l'OCDE, et en adaptant, si nécessaire, les critères de soutien aux entreprises (statut NEI / aménagements fiscaux).

La **formation continue** repose quant à elle sur la promotion et les possibilités d'adaptation de l'offre actuelle auprès des employés, des employeurs, ainsi que- des demandeurs d'emploi. L'accès aux offres de formation par les entreprises sera renforcé. Les métiers offrant des potentiels dans la région (**métiers techniques**) seront particulièrement promus auprès des jeunes.

Enfin, le 7^e PDE est une invitation à mieux **coordonner les actions de l'Etat pour des développements plus équilibrés**, ceci notamment en organisant des contacts réguliers avec les différentes organisations régionales et en intervenant, conjointement entre services concernés, en amont des grands projets cantonaux. A ce titre, des processus de travail plus souples et réactifs seront formalisés et mis en œuvre, avec la mise sur pied d'une cellule dédiée, sous la responsabilité de la Promotion économique et composée de représentants de différents services de l'Etat.

Ces objectifs se déclinent en prestations et en mesures décrites dans le chapitre 3.2, la méthode utilisée ainsi que les prestations-mesures qui seront mises en place, y compris les différents partenaires qui seront impliqués. Un modèle d'efficacité sera utilisé pour vérifier l'atteinte des objectifs. Il se fonde sur **l'articulation entre les prestations-mesures et les objectifs**. Le 7^e PDE constitue ainsi un système coordonné qui s'articule entre la vision stratégique et la mise en œuvre opérationnel.

3.2 Organisation et conduite

Sur le plan politique, le **Parlement** approuve le 7^e Programme de développement économique 2023-2027, ainsi que les crédits-cadres dédiés à l'industrie et au tourisme pour la période 2024-2027 et sur lesquels nous reviendrons plus en détail au chapitre 3.3.

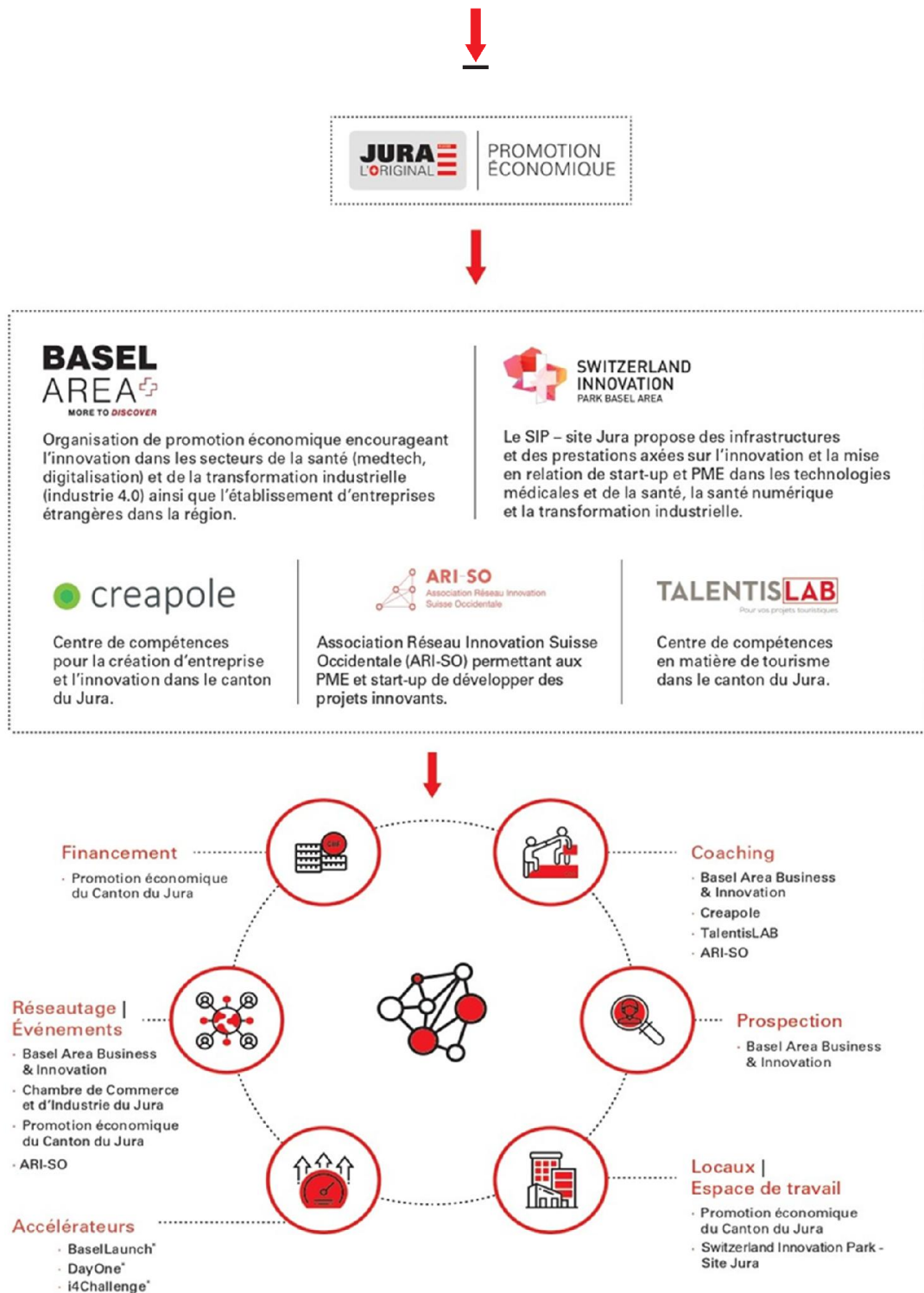
Le **Gouvernement** assure pour sa part le pilotage du PDE. Il adopte les programmes de mise en œuvre de la politique régionale de la Confédération pour la période 2024-2027, ratifie les conventions-programmes correspondantes et valide les projets qui en découlent. La politique régionale fait l'objet de quatre programmes distincts, l'un cantonal et les trois autres intercantonaux et qui recouvrent les aires géographiques suivantes : Jura, région Bâle-Jura, Suisse Occidentale et Arc jurassien. Les efforts principaux portent sur les programmes concernant le Jura et la région Bâle-Jura. La participation du Jura au programme de la Suisse Occidentale est ciblée depuis 2020 sur les prestations offertes par Platinn et Micronarc. Pour l'Arc jurassien, l'axe tourisme est prépondérant depuis 2020 déjà, pour mettre en place un système touristique intégré, basé sur la destination Jura & Trois-Lacs.

En termes de gouvernance, les **crédits-cadres** ont deux avantages principaux. D'abord, ils fixent un plafond de dépenses qui ne doit pas être dépassé sur l'ensemble de la période considérée. Les tranches annuelles sont quant à elles fixées dans le cadre du processus budgétaire ordinaire et donc soumises à l'adoption du Parlement. Ensuite, ils permettent de déléguer au Gouvernement des compétences pour des engagements qui se situeraient dans les limites financières du Parlement, pour une demande de crédit ordinaire. Cette méthode est, comme nous l'avons relevé plus haut, pratiquée par la Confédération et les cantons et elle renforce d'autant leur capacité de réaction.

Il apparaît néanmoins important d'associer de près le Parlement au suivi du PDE. C'est pourquoi le Gouvernement souhaite informer régulièrement la **Commission de l'économie** sur l'état d'avancement des travaux, ainsi que les projets en cours et futurs.

La mise en œuvre du PDE incombe, au sein de l'Etat, à la Promotion économique dont la mission principale consiste à encourager et soutenir la création, l'implantation et le développement des entreprises dans le canton du Jura. Rattachée au SEE, cette unité constitue le point d'entrée de l'administration cantonale pour toutes les questions d'ordre économique. Elle offre ainsi directement les prestations qui sont de sa compétence ou de celles du service, oriente vers des partenaires spécialisés, comme Creapole ou Basel Area, et sollicite si nécessaire d'autres unités de l'Etat, voire d'autres collectivités publiques, pour répondre à des demandes qu'elle accompagne de bout en bout (cf. figure 2 et tableaux 6 et 7).

Figure 2 : Fonctionnement général de la Promotion économique et de ses partenaires cantonaux et intercantonaux



En retour, la Promotion économique bénéficie des **autres compétences du SEE**, en matière de surveillance du marché du travail, d'hygiène et de sécurité au travail, de police du commerce et d'emploi. Des appuis, des conseils et un suivi plus pointu des entreprises sont ainsi assurés. Par exemple, le respect de la législation en matière de droit du travail est assuré en amont, avant l'octroi d'une aide financière au titre de la promotion économique. De même, les mécanismes de contrôle interne mis en place au sein du Service permettent de limiter les risques financiers inhérents à l'octroi d'une subvention.

En plus de faciliter l'accès aux sources de financement de tiers, la Promotion économique met à disposition des porteurs de projets ses propres instruments financiers. Ceux-ci sont organisés sous la forme de « Pack » au nombre de quatre, comme le résume la figure 3.

Les mesures prises spécifiquement à l'interne de l'Etat pour consolider et optimiser ses prestations sont décrites dans le tableau 7 ci-dessus.

La révision, notamment de la loi sur le développement de l'économie cantonale sera le principal chantier du présent PDE au niveau législatif.

Au niveau opérationnel, la définition et l'organisation d'une « cellule » ad hoc, pouvant être rapidement mise sur pied (avec un répondant des services concernés), pour répondre immédiatement aux besoins du porteur de projet et être son interlocuteur tout au long du processus, seront au cœur du processus d'optimisation des prestations de l'Etat. Les modalités de fonctionnement de cette cellule interservices seront validées par le Gouvernement, afin de permettre une certaine légitimité dans la mobilisation des ressources idoines

Figure 3 : « Packs » de la Promotion économique

 <p>Pack Start-up</p>	 <p>Pack Développement de l'activité</p>	 <p>Pack Projet collaboratif</p>	 <p>Pack Fiscalité</p>
<p>Soutien aux start-up innovantes durant la période de lancement/ pré-industrialisation</p>	<p>Soutien aux sociétés innovantes dans la mise en place d'une nouvelle stratégie ou du renforcement de leur position sur le marché</p>	<p>Soutien aux entreprises ou aux collectivités développant des projets interentreprises et/ou avec un institut de recherche</p>	<p>Allègement fiscal octroyé aux entreprises développant un élément inconnu ou inexploité dans le canton du Jura</p>

Tableau 6 Prestations et mesures offertes dans le cadre du 7^{ème} PDE




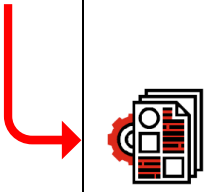


Diagramme		Mesures	Prestataires
Besoins	Prestations		
		<u>Contacts proactifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et aide à l'identification des besoins Prospection, y compris sur les marchés étrangers Promotion des entreprises auprès des jeunes jurassiens Mise en valeur des opportunités offertes par le travail à distance 	SEE-PECO, Creapole, BaselArea, TalentisLAB, EDJ, CSEM, SIC, SFP
		<u>Veille :</u> <ul style="list-style-type: none"> Identification de nouveaux secteurs économiques non-couverts jusqu'à présent Capitalisation des bonnes pratiques (projets modèles) 	SEE-PECO, Creapole, BaselArea, TalentisLAB, EDJ, CSEM, Associations faitières ou de districts, CCIJ, FER-Arcju, et autres partenaires de la promotion de l'innovation
		<u>Point d'entrée :</u> <ul style="list-style-type: none"> Analyse des demandes Triage et attribution d'une prestation (voir ci-dessous) 	SEE-PECO
		<u>Conseil et appui :</u> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement à la création de projets novateurs (y compris dans le domaine de la digitalisation) Appui à la commercialisation et à l'exportation (y compris hors Europe) Accompagnement des projets, notamment en matière de santé et sécurité au travail, de recrutement de personnel (demandeurs d'emploi et main d'œuvre étrangère) et de conditions générales de travail (égalité salariale entre femmes et hommes, salaire en usage, etc.) 	SEE-PECO, BaselArea, SIP, Creapole, TalentisLAB
		<u>Coaching spécifique :</u> <ul style="list-style-type: none"> Coaching individuel Coaching collectif 	BaselArea, Creapole, TalentisLAB, Platinn, Alliance
		<u>Accélération de projets :</u> <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition des accélérateurs « DayOne Tech », « I4Challenge New Ideas » et « TalentisLAB » Etudier l'extension à d'autres domaines 	BaselArea, SIP, Jura Tourisme


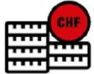



Diagramme		Mesures	Prestataires
Besoins	Prestations		
		<u>Réseautage :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'événements interentreprises • Organisation de visites d'entreprises en lien avec les différents partenaires • Invitations personnelles à des acteurs-clés • Création de nouveaux réseaux, notamment liés aux diplômés jurassiens et aux « acteurs-clés » économiques 	SEE-PECO, BaselArea, plateformes ARI-SO, CCIJ, TalentsLAB, EDJ, CSEM, He-Arc GVT, DES, SEE-PECO
		<u>Financement :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier direct à la création et au lancement de projets novateurs (pack PECO ou cautionnement) • Mise en place d'un inventaire exhaustif des différentes sources de financements potentielles (y compris fonds capital-risque) avec la formation d'un spécialiste en la matière. • Soutien au développement de stratégies touristiques communales ou régionales. • Déploiement et réalisation des mesures liées aux stratégies touristiques de St-Ursanne et de la « Gruère » 	SEE-PECO, CC-Centre, SAFFA, SDEJ
		<u>Formation continue :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des possibilités d'adaptation de l'offre actuelle en formation continue • Promotion des offres de formation continue des centres de formation auprès des entreprises jurassiennes 	SEE-PECO, SFP, voire centres de formation et hautes écoles
		<u>Locaux / bâtiments / terrains :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des contacts et de la coordination avec les communes, les syndicats intercommunaux et les acteurs privés du marché immobilier et foncier • Mise à disposition des informations actualisées régulièrement sur la base de données immobilières et foncières du PECO 	SEE-PECO, Syndicats intercommunaux, Communes et SDT

Tableau 7 Optimisation des prestations de l'Etat dans le cadre du 7^{ème} PDE

Diagramme	Mesures	Prestataires
	<p><u>Consolidation et optimisation des prestations de l'Etat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision de la législation et de la réglementation en matière de développement économique • Consolidation du point d'entrée SEE à l'échelle de l'ensemble de l'administration • Développement du guichet virtuel RCJU • Etablissement d'un bilan du statut NEI et étude de son élargissement à d'autres domaines • Interventions coordonnées des services de l'Etat en amont des grands projets cantonaux via une « cellule » ad hoc • Contacts réguliers avec les différentes organisations et associations régionales 	<p>SEE-PECO, SIC, CTR, ENV, SDT, organisations et associations régionales</p>

La mise en œuvre du 7^e PDE se déploie, d'une part, dans deux **domaines d'action** principaux, l'industrie, qui inclut l'artisanat et les services, et le tourisme ; d'autre part dans trois domaines d'action transversaux. Le premier concerne la digitalisation et la numérisation, une transformation qui doit être poursuivie, dans le but de renforcer la compétitivité numérique du canton, de ses acteurs et de ses entreprises. Le deuxième vise l'économie locale qui se base sur des éléments tels que l'économie résidentielle et présente, qui doivent contribuer à créer de la valeur ajoutée et être orientés interentreprises. Le troisième est bien entendu le développement durable, mis en œuvre depuis plusieurs années par la Promotion économique mais élargi aux perspectives offertes par l'économie circulaire, dans le cadre de projets développés en collaboration avec l'Office de l'environnement.

Pour qu'un projet soit admis, il est nécessaire qu'il réponde à des **critères précis**, notamment :

- Stratégique : être en adéquation avec la stratégie cantonale de développement économique (7^e PDE), avoir un caractère novateur, créer de la valeur ajoutée, contribuer aux exportations et ceci tout en respectant les critères du développement durable.
- ✓ Opportunité : répondre à la satisfaction de besoins importants, s'inscrire dans la politique financière de l'Etat et correspondre à une juste répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes ou d'autres institutions ;
- ✓ Subsidiarité : le but visé ne doit pas pouvoir être atteint par des moyens autres que l'intervention financière de l'Etat ;
- ✓ Efficacité et efficacité : déterminer, en fonction d'une part, de ce qui est indispensable à la réalisation du but fixé et d'autre part, de l'atteinte du meilleur rapport entre les coûts prévisibles et les diverses sources de financement ;
- ✓ Pérennisation des activités : sont priorisés les projets « expertisés » et dont au moins un porteur est ancré dans l'économie régionale ;
- ✓ Respect de l'égalité entre femmes et hommes : engagement des partenaires ;
- ✓ Pas de distorsion de la concurrence : soutien en amont de la mise en marché.

Outre les prestations offertes aux entreprises, le SEE est responsable du **contrôle et du monitoring** du 7^e PDE. A cet effet, il se base notamment sur les directives et les modèles d'efficacité du SECO ainsi que sur sa plateforme fédérale de monitoring.

Un modèle d'efficacité basé sur l'articulation entre les prestations et les objectifs sera développé afin d'assurer un monitoring rigoureux du 7^e PDE basé sur des indicateurs de résultat.

3.3 Financement

Le plan de financement est basé sur le budget 2023 de la Promotion économique (cf. tableau 8). Il tient compte des subventions fédérales et des prêts fédéraux au titre de la politique régionale et fait l'objet de deux ajustements prévisionnels sur la période 2024-2027. D'une part, un montant annuel supplémentaire total de 150'000 francs a été pris en compte à partir de 2024 sous les rubriques 305.3635.00 et 305.3635.03, ceci dans le but notamment de pouvoir négocier avec le SECO le maximum de l'enveloppe fédérale versée au titre de la politique régionale, pour la période 2024-2027. Le montant définitif ne sera connu qu'à fin 2023. Par ailleurs, l'accueil de Moutier aura pour conséquence une

augmentation évaluée à 10% pour les années 2026 et 2027. Cette estimation est basée sur la part de la population, des emplois et des entreprises rapportées à l'ensemble du canton dès 2026.

En comparaison avec les projections du 6^e PDE, de l'ordre de 10,04 millions de francs par année, l'enveloppe annuelle du 7^e programme est en diminution de plus de 16%, ceci malgré l'augmentation prévue dès 2026 avec l'arrivée de Moutier.

Les charges effectives du programme figureront dans les comptes de l'Etat. Elles dépendront du nombre de démarches effectuées, des prestations délivrées et des projets réalisés. Quant aux sources de financement, elles proviennent du budget de l'Etat, du fonds du tourisme et de la Confédération à travers les programmes de mise en œuvre de la politique régionale.

Au total, la mise en œuvre du 7^e PDE sur l'entier de la période 2023-2027 est estimée à 42,1 millions de francs (tableau 8), y inclus 6,1 millions de subventions fédérales et 9,1 millions de prêts fédéraux au titre de la politique régionale. En moyenne annuelle, cela représente 8,4 millions de francs par année et 5,4 millions de francs nets à charge du canton.

Les moyens engagés pour 2023 étant prévus au budget de l'exercice en cours, le financement des années 2024-2027 fera l'objet de deux **crédits-cadres** (voir tableaux 9 et 10 ci-après), pour un total de 22,1 millions de francs, à savoir un par domaine d'action principal :

- Industrie : 15'015'000 francs
- Tourisme : 7'067'000 francs

Ces crédits-cadres couvrent l'engagement net du canton en matière de développement économique, les subventions fédérales et prêts fédéraux au titre de la politique régionale n'étant pas inclus dans ces deux montants.

Tableau 8 : Coûts et plan de financement du 7^e PDE (en milliers de CHF)

Rubriques comptables	Intitulés	B-2023		PF-2024		PF-2025		PF-2026*		PF-2027*		Total période 2023-2027		Crédits-cadres 2024-2027	
		Industrie	Tourisme	Industrie	Tourisme	Industrie	Tourisme	Industrie	Tourisme	Industrie	Tourisme	Industrie	Tourisme	Industrie	Tourisme
305.1142.01	Prêts fédéraux LPR											4'550	4'550		
305.3130.01	Prestations de services pour entreprises (cautionnement et actions de promotion)	175		175		175		193		193		910		735	
305.3635.00	Subventions cantonales LPR	1'373	125	1'470	150	1'470	150	1'617	165	1'617	165	7'547	755	6'174	630
305.3635.01	Aides aux entreprises (non-LPR)	1'100		1'100		1'100		1'210		1'210		5'720		4'620	
305.3635.02	Creapole SA	350		350		350		385		385		1'820		1'470	
305.3635.03	BaselArea (hors-LPR)	300		330		330		363		363		1'686		1'386	
305.3705.00	Subventions fédérales LPR	775	100	1'118	132	1'118	132	1'230	145	1'230	145	5'471	654		
305.5650.00	Subventions cantonales d'investissements LPR			150	150	150	150	165	165	165	165	630	630	630	630
306.3130.00	Prestations de services pour tiers (perception de la taxe de séjour)		85		85		85		93		93		439		355
306.3634.00	Dépenses à charge du tourisme notamment pour les centres de compétences JT-J3L et associations		1'298		1'298		1'298		1'428		1'428		6'750		5'452
Sous-totaux		4'073	1'608	4'693	1'814	4'693	1'814	5'163	1'996	5'163	1'996	28'334	13'778	15'015	7'067
	Total	5'681		6'508		6'508		7'158		7'158		42'112		22'082	

*L'augmentation à partir de 2026 est la conséquence de la prise en compte de l'accueil de Moutier.

Tableau 9 : Crédit-cadre Industrie2024-2027 (en milliers de CHF)

Contributions	Rubriques comptables	Intitulés	B-2023	PF-2024	PF-2025	PF-2026	PF-2027	2024-2027	
								Brut	Net*
Fonctionnement	305.3130.01	Prestations de services pour entreprises (cautionnement et actions de promotion)	175	175	175	193	193	735	735
	305.3635.00	Subventions cantonales LPR	1'373	1'470	1'470	1'617	1'617	6'174	6'174
	305.3635.01	Aides aux entreprises (non-LPR)	1'100	1'100	1'100	1'210	1'210	4'620	4'620
	305.3635.02	Creapole SA	350	350	350	385	385	1'470	1'470
	305.3635.03	BaselArea (hors-LPR)	300	330	330	363	363	1'386	1'386
	305.3705.00	Subventions fédérales LPR	775	1'118	1'118	1'230	1'230	4'696	
Investissement	305.1142.01	Prêts fédéraux LPR	850	880	880	970	970	3'700	
	305.5650.00	Subventions cantonales d'investissements LPR		150	150	165	165	630	630
Total			4'923	5'573	5'573	6'133	6'133	23'411	15'015

B: Budget

PF: Planification financière

*participation cantonale figurant dans le crédit-cadre

Tableau 10 : Crédit-cadre Tourisme 2024-2027 (en milliers de CHF)

Contributions	Rubriques comptables	Intitulés	B-2023	PF-2024	PF-2025	PF-2026	PF-2027	2024-2027	
								Brut	Net*
Fonctionnement	305.3635.00	Subventions cantonales LPR	125	150	150	165	165	630	630
	305.3705.00	Subventions fédérales LPR	100	132	132	145	145	554	
	306.3130.00	Prestations de services pour tiers (perception de la taxe de séjour)	85	85	85	93	93	355	355
	306.3634.00	Dépenses à charge du tourisme notamment pour les centres de compétences JT-J3L et associations	1'298	1'298	1'298	1'428	1'428	5'452	5'452
Investissement	305.1142.01	Prêts fédéraux LPR	850	880	880	970	970	3'700	
	305.5650.00	Subventions cantonales d'investissements LPR		150	150	165	165	630	630
Total			2'458	2'694	2'694	2'966	2'966	11'320	7'067

B: Budget

PF: Planification financière

*participation cantonale figurant dans le crédit-cadre

4 Conclusion

Le 7^e PDE est une réponse aux incertitudes qui attendent notre canton dans les années qui viennent, avec une finalité, une gouvernance, un cadre financier, des objectifs et des prestations qui peuvent être adaptés à la situation.

C'est aussi un programme ouvert aux collaborations avec les cantons qui nous entourent, avec un axe fort sur la région bâloise dans le prolongement des démarches entreprises depuis le milieu des années 2010. Au niveau cantonal, il vise à accompagner le développement des entreprises existantes, à soutenir les projets d'innovation, la création de start-up et l'implantation de nouvelles entreprises.

Le programme a aussi pour buts de renforcer la recherche avec des établissements publics et privés et à susciter les collaborations entre les hautes écoles et les entreprises. Les développements réjouissants du site jurassien du parc d'innovation depuis la fin de la pandémie sont à ce titre de bon augure.

Au-delà de la diversification de l'économie jurassienne, en termes de produits ou de marchés, le 7^e PDE vise à stimuler la création d'emplois à forte valeur ajoutée, pour garder et attirer les jeunes au bénéfice de formations de haut niveau, des jeunes dont les entreprises ont besoin pour assurer la relève et se projeter sur le moyen et long termes. Des emplois qui contribuent aussi, à leur manière, à élargir l'assiette fiscale cantonale.

Le 7^e PDE offre encore un cadre de collaboration avec les communes qui souhaitent renforcer leur développement et assurer leur prospérité future.

C'est enfin un outil de travail qui dépasse la seule Promotion économique et qui est appelé à fédérer les nombreuses compétences disponibles au sein de l'administration cantonale.

I. Bilan 6^e PDE : les détails par mesure

Mesure 1	Améliorer le financement des projets d'innovation
<i>Description</i>	<p>Il est important de pouvoir assurer des sources de financement tout au long de la chaîne de valeur.</p> <p>C'est dans les premières phases de la chaîne de valeur qu'il est le plus difficile, pour le porteur de projet, de trouver des fonds pour lancer son projet.</p> <p>Cette mesure veut donner une impulsion sous la forme d'aides à fonds perdu pour que les projets concernés puissent se structurer et se développer selon les règles du marché.</p>
<i>Objectif spécifique</i>	<p>✓ Améliorer le financement des projets d'innovation (y compris dans le domaine énergétique : production d'énergie renouvelable et efficacité énergétique)</p>
<i>Actions réalisées ou encore en cours</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de sa séance du 1^{er} février 2017, le Parlement a modifié la loi sur le développement de l'économie cantonale (RSJU 901.1) en introduisant le soutien et la promotion de l'innovation dans la législation cantonale. L'article premier, alinéa 3, de la loi est dorénavant formulé comme suit : « L'Etat soutient l'activité d'organismes cantonaux et régionaux ou à vocation internationale. Il encourage en particulier les institutions de recherche et de développement ainsi que les organismes liés à l'innovation et au transfert de technologies ». • La fondation de droit privé FITEC a financé des projets innovants dans leur phase de démarrage et a constitué un support important au lancement de programmes destinés à favoriser l'émulation et l'émergence d'entreprises et de projets innovants. Du point de vue opératoire, FITEC a diversifié ses soutiens, puisqu'à côté de l'outil traditionnel qu'est le prêt convertible, FITEC a pris aussi des participations au capital de certaines sociétés qu'elle jugeait stratégiques. FITEC a collaboré avec Creapole et a joué le rôle d'un centre de compétences en matière de recherche de financements, notamment pour les start-up et spin-off. Elle a fonctionné ainsi jusqu'en 2019, période à laquelle elle a revu son fonctionnement et s'est retirée du triptyque constitué de Creapole, SJE et FITEC, sur décision de son conseil d'administration

	<ul style="list-style-type: none">• Platinn, organisme de coaching en innovation d'affaires soutenu par les cantons romands, propose un coaching spécifique dans le domaine de la recherche de financement. Dans ce cadre, cette plateforme met en relation les investisseurs et les entreprises lors de financement de projets d'innovation et de transmission d'entreprises.• Le statut de nouvelle entreprise innovante (NEI) accordé par le Gouvernement permet aux start-up de bénéficier d'une exonération fiscale durant une période initiale de cinq ans et d'un soutien accru des aides au titre de la promotion économique. Ce statut permet également aux investisseurs une imposition séparée des investissements non commerciaux faits à des NEI à un taux de 1%, soit environ 2% pour les impôts Etat/Commune/Commune ecclésiastique. Durant la période 2013 - 2021, 26 start-up ont obtenu le statut NEI. Pour la période fiscale 2013 – 2021, 60 contribuables jurassiens ont injecté 1,6 millions de francs dans les start-up NEI. Près de quatre-vingt emplois, pour la plupart très qualifiés, ont vu le jour dans les start-up NEI. Plusieurs emplois créés sont occupés par des personnes de l'extérieur du Jura qui sont venues s'établir dans le canton. Le statut NEI permet de financer partiellement la phase de démarrage de plusieurs start-up jurassiennes. <p>Pour promouvoir le statut NEI et le faire connaître du public, le Service de l'économie et de l'emploi via sa Promotion économique et le Service des contributions ont organisé régulièrement un événement présentant les nouvelles start-up jurassiennes aux potentiels investisseurs jurassiens. Des étudiants du CEJEF (DIVTEC et DIVCOM) ont participé également à ces soirées dans le but de stimuler leur esprit d'entreprise. Ces approches seront encore complétées par des informations ciblées, pour intéresser de plus nombreux contribuables jurassiens à investir dans les jeunes pousses jurassiennes. Enfin, en 2019, le prix du Gouvernement en faveur de l'innovation et de l'excellence a été couplé avec l'événement annuel NEI.</p>
--	---

Mesure 2	Favoriser la participation des jeunes Jurassiennes et Jurassiens au développement économique
<i>Description</i>	<p>Les enjeux démographiques sont cruciaux au niveau du développement économique du Canton du Jura.</p> <p>La question du maintien de la population active fait partie des enjeux fondamentaux du programme de développement économique et passe par l'attrait de jeunes qualifiés.</p>
<i>Objectifs spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser le retour et la participation des jeunes Jurassiennes et Jurassiens dans l'économie jurassienne ✓ Faciliter l'accueil de jeunes qualifiés
<i>Actions réalisées ou en cours</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La plateforme "Formation-Emploi-Economie" a été lancée en 2012 dans le cadre de la LPR. D'une durée de 4 ans, le projet a consisté principalement à développer des synergies pour encourager et faciliter l'accès à des formations en phase avec le tissu économique jurassien, notamment par la communication, la sensibilisation et la formation. Les publics visés étaient les élèves et les enseignants, les parents, les entreprises et les associations professionnelles. De cette plateforme qui a arrêté ses activités en juillet 2015, plusieurs projets concrets ont pris forme pour assurer la pérennisation de ses activités, soit : <ul style="list-style-type: none"> • Mon App': plateforme visant à un meilleur équilibre entre l'offre des entreprises et la demande des jeunes adultes en termes de places d'apprentissage. Après un soutien du SEFRI, le projet est pérennisé dans les structures de l'Etat, dès le 1^{er} janvier 2022. Le site Internet www.mon-app.ch remplace le site www.bapp.ch, l'ancienne bourse des places d'apprentissage. Avec Mon App', les employeurs peuvent indiquer leurs intentions d'engagement d'apprentis à l'aide de la plateforme, permettant ainsi aux jeunes qui sortent de l'école obligatoire ainsi qu'à leurs parents de postuler pour les places d'apprentissage annoncées. De même, les entreprises formatrices peuvent télécharger des tests d'entrée en apprentissage (tests de sélection) établis conjointement par des enseignants de l'école obligatoire et de la formation professionnelle. Les jeunes et leurs représentants légaux trouvent une multitude d'informations en lien avec le domaine de la formation professionnelle (maturité professionnelle, etc.). En plus de la liste des places d'apprentissage annoncées, ils ont encore accès à la liste, par domaine d'activité et par profession, des entreprises habilitées à former des apprentis. • Le programme intercantonal Valmetech (programme global des cantons de l'Arc jurassien) dont est décliné le projet de communication #Bepog valorise également l'apprentissage, essentiellement dans les domaines techniques, en reprenant certaines actions développées dans le cadre de la plateforme, comme les visites d'entreprises et les ateliers scientifiques et techniques, la Journée de la microtechnique, le projet "Découverte des métiers techniques".

- Développer **de nouvelles filières ES/HES/Universités**. Avec l'ouverture du Campus Strate J en 2016, l'attrait des formations tertiaires pour les jeunes jurassiens a augmenté. Depuis 2018, la filière complète d'économiste d'entreprise HES est proposée à Delémont. Dans le domaine de la santé, le nombre de jeunes formés à la HE-Arc a nettement augmenté de 2015 à 2019 et est depuis resté stable, permettant de couvrir les besoins des institutions cantonales. Le contrat de prestations qui entrera en vigueur avec la Haute Ecole Arc prévoit l'ouverture d'une filière de physiothérapie. Celle-ci sera située à Delémont. Ce même contrat de prestations lance également une étude de faisabilité d'une haute école dédiée au tourisme durable, qui devrait être localisée à la croisée du parc Chasseral et du parc du Doubs.
- **Développer la filières ingénierie et la recherche appliquée** : Le Service de la formation post-obligatoire (SFP) et la Haute Ecole Arc ont conduit un groupe de travail chargé de développer l'implantation de la filière ingénierie dans le Canton du Jura. En collaboration avec la HES-SO et la Promotion économique jurassienne, plusieurs mesures ont été décidées pour augmenter le nombre d'étudiants, le nombre de travaux de bachelors (ou de masters) ainsi que les activités de recherche appliquée dans les entreprises et institutions jurassiennes. Depuis novembre 2021, la HE-Arc dispose officiellement d'un responsable de site chargé de renforcer les liens avec les entreprises, les activités de recherche et les activités de formation dans le Jura. Si l'ingénierie est priorisée, il pourra également monter des projets interdomaines, tels que la santé numérique. Toutes ces mesures se font en étroite collaboration avec le SIP BaselArea.
- Développer une véritable vision stratégique de la formation supérieure : Toujours dans le cadre du contrat de prestations 2022-2024 entre les cantons BEJUNE et la HE-Arc, ces derniers ont demandé que soient établis pour les prochaines années les axes de développement stratégique pour la HE-Arc et les trois cantons BEJUNE. L'objectif est de disposer dans les trois cantons de centres de compétences complémentaires, capables de porter les projets du futur dans les domaines stratégiques.
- **Favoriser le bilinguisme** : Autant la HEP que la HE-Arc proposent ou proposeront prochainement des filières bilingues : formation primaire des enseignants, santé, économie. Des collaborations étroites avec la PHB, la BFH et la FHNW permettent de proposer ces parcours bilingues à des coûts modestes.
 - Développement de projets de mobilité des jeunes via Erasmus+/Movetia avec pour objectifs d'augmenter le nombre de bénéficiaires, en particulier les jeunes de la formation professionnelle ;
 - Poursuite de la maturité bilingue intercantonale entre le Lycée cantonal de Porrentruy et le Gymnase de Laufon.
 - Création de la filière bilingue français-allemand à la Division commerciale du CEJEF ;

	<ul style="list-style-type: none">○ Encouragement des élèves en formation professionnelle à effectuer les stages obligatoires dans des cantons germanophones ou en Allemagne ;○ Possibilité d'effectuer une 12^e année dans le canton de BS ;○ Ouverture d'une filière bilingue à la HEP BEJUNE en collaboration avec la PH Berne. <ul style="list-style-type: none">● S'agissant de la sédentarisation des frontaliers, un groupe de travail a mené une étude arrivant à la conclusion que l'aspect financier et le principal obstacle permettant l'établissement de frontaliers dans la région. Afin de faciliter les démarches, il a proposé au Gouvernement un point d'entrée localisé au SEE, avec un KAM de référence issu de la Promotion économique. Les procédures envisagées pour l'accueil de frontaliers, mais également de ressortissants d'autres pays ou d'autres cantons ou encore des Jurassiens de l'extérieur, sont en effet similaires à celles mises en œuvre pour l'accueil des entreprises. Il arrive d'ailleurs que les deux démarches aillent de pair. En effet, certaines entreprises étrangères évaluent dans leur stratégie d'implantation les possibilités de logement et d'accueil pour leur personnel expatrié. Le SEE dispose donc déjà d'une longue et solide expérience en la matière. Lors de l'accueil, le SEE procède à une première analyse des besoins, puis il organise les contacts avec les autres services des administrations cantonale et communale. Il assure un suivi du dossier afin qu'il soit traité dans les meilleurs délais.
--	--

Mesure 3	Adapter les instruments financiers de l'Etat en matière de développement économique
<i>Description</i>	<p>L'efficacité de l'action de l'Etat passe par des instruments financiers adaptés. Ceux-ci doivent dans un premier temps être compatibles avec l'approche développée dans le 6^e PDE. Il s'agit ainsi de concentrer les aides sur les étapes initiales de la chaîne de valeur tout en respectant les cinq principes-directeurs élaborés dans le présent PDE. Concrètement, certaines aides pourront être adaptées voire supprimées si elles contribuent trop faiblement aux objectifs du 6^e PDE.</p> <p>Par la suite, ces instruments seront continuellement réévalués sur la base des résultats du système de monitoring.</p>
<i>Objectif spécifique</i>	<p>✓ Adapter les instruments financiers de l'Etat</p>
<i>Actions réalisées ou en cours</i>	<p>Le Gouvernement a adopté le 9 juin 2015, de nouvelles directives concernant les soutiens au titre de la promotion économique, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directives concernant l'octroi de contributions financières visant à favoriser la création, l'extension, l'implantation d'entreprises industrielles ou de services ainsi qu'à promouvoir la commercialisation des produits et services de l'économie jurassienne (RSJU 901.62), • Directives concernant l'octroi de contributions financières en faveur du secteur de l'hébergement (RSJU 935.211.21). <p>Ces directives respectent les principes directeurs du 6^e PDE, soit la subsidiarité de l'action de l'Etat, la priorité donnée aux projets ancrés dans l'économie régionale, la priorité donnée aux projets économes en ressources naturelles (énergie et territoire), la priorité donnée aux projets respectant la notion de responsabilité sociale ainsi que l'efficacité de l'action de l'Etat. Par rapport aux anciennes directives gouvernementales du 7 juillet 2009, certaines contributions « bagatelle » ont disparu car peu utilisées, soit les contributions « étude marketing » et les contributions concernant l'introduction des normes ISO 13485 (médical) et ISO 14001 (environnement).</p> <p>Enfin, une révision partielle de ces directives a été validée par le Gouvernement le 22 septembre 2020. Cette révision a modifié la pratique consistant à accorder des aides spécifiques au cas par cas (soutien à la création de postes d'encadrement, pour la R&D, la participation à des salons internationaux, etc.). Dorénavant ces aides financières sont regroupées en paquets dont l'importance est définie en fonction de la taille de l'entreprise (start-up, PME de moins de 50 EPT, PME de plus de 50 EPT) et sur la base de critères précis en matière d'innovation, de valeur ajoutée, d'exportation et de développement durable. A noter que d'autres cantons, comme le canton de Berne, ont déjà adopté cette pratique qui répond, en outre, aux besoins des projets qui peuvent être mis au bénéfice d'une aide, sur l'antenne jurassienne du Parc d'innovation.</p>

	<p>Ce système a pour avantage de mieux cibler les soutiens, de couvrir une part plus importante des frais générés, par exemple, s'agissant d'un projet stratégique pour l'entreprise. Sur le plan administratif, la Promotion économique dispose d'une meilleure vue d'ensemble du projet, dès le début de la phase d'approbation, et d'un suivi plus précis, par exemple en exigeant des rapports annuels de la part de l'entreprise.</p> <p>Lors de cette révision, le Gouvernement a également adopté un programme extraordinaire lié à la Covid-19. Afin d'atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire sur les entreprises, le Gouvernement a sollicité du Parlement un crédit supplémentaire pour assurer le financement d'un paquet de mesures spécifiques COVID destiné à appuyer les mesures d'innovation, de recherche & développement, de modification du modèle d'affaires que les entreprises pouvaient être appelées à prendre à court terme.</p>
--	--

<i>Mesure 4</i>	<i>Adapter le rôle des centres de compétences</i>
<i>Description</i>	<p>L'accompagnement des porteurs de projets à l'aide de différents outils dépend de centres de compétences adaptés afin de favoriser, entre autres, le développement de prestations d'appui et de coaching.</p> <p>Ceux-ci doivent dans un premier temps être compatibles avec l'approche développée dans le 6^e PDE.</p> <p>L'innovation étant au cœur du 6^e PDE, il est important de disposer de centres de compétences aptes à jouer un rôle moteur dans la transformation de l'économie.</p> <p>Cette mesure consiste aussi à développer de nouveaux centres de compétences dans des domaines-clés tels que ceux de la santé, des technologies de l'information, de l'énergie, de la culture, de la valorisation des produits régionaux, etc.</p> <p>Par la suite, ces centres de compétences seront continuellement réévalués sur la base des résultats du système de monitoring et d'études de leur impact.</p>
<i>Objectif spécifique</i>	✓ Adapter le rôle des centres de compétence
<i>Actions réalisées ou en cours lors du rapport</i>	<p>La mise en place des centres de compétences est expliquée au chapitre 2.2. du 6^e PDE.</p> <p>Les rôles de centres de compétences ont été clarifiés et adaptés durant le 6^e PDE. L'organisation d'événements communs ont ainsi permis de mieux faire connaître ces différents centres de compétences et leur complémentarité. La mise en place du guichet unique ou point d'entrée au sein du SEE (Promotion économique) fait tout son sens dans cet écosystème de l'innovation. Plus de 900 interventions ont été réalisées en matière de coaching durant la période par les centres de compétences.</p> <p>Plus de 200 participants jurassiens ont assisté aux événements organisés par les plateformes de promotion thématiques de la CDEP-SO. Parallèlement, BaselArea.swiss a organisé ou co-organisé avec Creapole et la Promotion économique jurassienne, durant la période 2013 - 2022, 78 événements de promotion de l'innovation dans les domaines du medtech, cleantech, business, TIC et technologies de la production) sur territoire jurassien.</p>

	<p>Notons encore que des économies substantielles ont été dégagées depuis la clarification des rôles des divers centres de compétences et la reprise, par la Promotion économique, du rôle d'antenne cantonale de proximité pour les plateformes de la CDEP-SO (Platinn, Alliance et plateformes de promotion sectorielles).</p>
--	--

Mesure 5	Soutenir les projets d'infrastructures stratégiques
<i>Description</i>	<p>Une économie ne peut pas se développer sans certaines infrastructures stratégiques, en particulier dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme, agritourisme et économie des loisirs ; • Culture ; • Hôtel d'entreprises ; • Centre d'affaires ; • Réseaux de services ; • Production d'énergie renouvelable indigène ; • Agroalimentaire ; • Systèmes de transport et de télécommunication ; • Systèmes d'information ; • Economie de la santé, du bien-être et du domaine social (prise en charge de la petite enfance, par exemple). <p>On recherchera systématiquement à créer des partenariats public-privé dans les différents projets d'infrastructures stratégiques de cette mesure.</p>
<i>Objectif spécifique</i>	<p>✓ Soutenir le développement d'infrastructures stratégiques permettant de consolider le développement économique cantonal</p>
<i>Actions réalisées ou en cours lors du rapport</i>	<p>Parmi les principaux projets d'infrastructures stratégiques soutenus par la LPR (hormis Strate J), citons en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Switzerland Innovation Park BaselArea (SIPBA) et son antenne jurassienne Lors de sa séance du 30 septembre 2015, le Parlement a accepté un crédit de 400'000 francs destiné au financement de la participation cantonale au capital social du SIPBA. Le canton du Jura s'est uni aux cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne pour créer un parc d'innovation de la Suisse du Nord-Ouest. Le 20 janvier 2017, les cantons partenaires ont créé la société anonyme avec une ouverture ultérieure prévue du capital social aux acteurs économiques et scientifiques. Le SIPBA institue un centre de recherche appliquée et va fournir les infrastructures, telles que bâtiments, locaux, laboratoires et équipements sur le site de Allschwil (BL). Il a pour but d'assurer la translation de la recherche fondamentale vers la recherche appliquée avec une commercialisation à terme des produits et des services.

Le SIPBA dispose d'une antenne jurassienne sur le site Innodel entre Delémont et Courrendlin financée par un investisseur privé. Des entretiens ont été menés avec les industriels jurassiens, la HE-Arc et les écoles techniques, pour positionner cette antenne jurassienne dans les domaines de la santé de proximité et de la PME du futur. Il s'agit de renforcer le tissu économique régional en rapprochant les PME jurassiennes des centres de recherche et de développement et d'insuffler ainsi une culture d'approche nouvelle aux PME jurassiennes. Les premiers locaux disponibles sont disponibles depuis le début de l'année 2019. A cet effet, un message a été adressé au Parlement et validé par ce dernier pour le financement partiel par la LPR de l'aménagement intérieur du bâtiment et des installations techniques.

- **Strate J**

L'ouverture du campus Strate J en septembre 2016 à Delémont marque une étape importante dans le renforcement des liens entre le tissu économique et les hautes écoles. La présence de formations dans les domaines de l'éducation, de l'ingénierie, de la gestion et de la santé représente un produit d'appel pour la formation tertiaire et la recherche, un pont entre l'arc jurassien et le Nord-Ouest de la Suisse, ainsi qu'une porte vers la France voisine. Cette infrastructure permet également d'accueillir des manifestations importantes sur sol jurassien avec l'accessibilité nouvelle du site, tant par les transports ferroviaires que autoroutiers.

- **FAGUS Jura SA**

Réalisation visant à valoriser le bois de feuillus, notamment le hêtre de la Suisse du Nord-Ouest, via un centre de transformation et de production de lamellé-collé sur le site jurassien des Breuleux. Le projet associe les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Vaud, Zurich et du Jura, de la Confédération ainsi que FAGUS Jura SA, qui regroupe la plupart des acteurs régionaux et nationaux de la filière.

- **Thermoréseau-Porrentruy SA**

Réalisation visant à installer dans la zone « En Roche de Mars » à Porrentruy un couplage chaleur-force, c'est-à-dire une installation qui produit à la fois de la chaleur et de l'électricité à partir de bois déchiqueté issu des forêts jurassiennes.

- **Régiotech SA**

Mise à disposition des entreprises intéressées à s'implanter à Porrentruy dans des locaux leur permettant de produire dans les meilleures conditions possibles. Au travers de cette usine-relais II, des surfaces d'activités polyvalentes sont mises à disposition des entreprises. Ces espaces de production sont adaptés à leurs besoins et répondent à leurs exigences.

	<ul style="list-style-type: none">• Les cabanes du Mont Sàrl Implantation de cinq cabanes sur pilotis à l'orée de la forêt du Mont de Coeuve. Offre originale d'hébergement qui complète l'offre touristique de la région. La réalisation s'insère dans l'engouement actuel pour le tourisme doux et les produits régionaux proches de la nature. • Projet Marguerite Il a pour but d'insuffler un essor et une dynamique au tourisme et notamment à l'agritourisme dans le Jura et le Jura-bernois. Le projet est construit autour des atouts des deux régions : une nature riche et préservée, ses produits du terroir et le cheval Franches-Montagnes. Parmi les mesures en cours :<ul style="list-style-type: none">- la réalisation/transformation de six infrastructures individuelles (hébergement, activités équestres, produits du terroir),- la réalisation du centre d'interprétation agritouristique « Ò Vergers d'Ajoie » comprenant le Musée suisse de la distillation (voir ci-dessous),- la création/balilage de neuf parcours équestres reliés entre eux (environ 700 km),- la mise en œuvre d'un centre de services (coordination des prestataires et des offres). • Musée suisse de la distillation Il permet de visiter la collection des anciens alambics saisis autrefois par la Régie fédérale des alcools et d'aborder la thématique du fruit et de ses multiples transformations. Ce nouveau site touristique offre une destination de choix à la région jurassienne. Le Centre d'interprétation représente une vitrine qui permet à l'agriculture jurassienne et d'ailleurs de nouer des liens privilégiés en mettant en valeur son terroir, son AOP Damassine ainsi que son patrimoine rural et les vergers traditionnels. • Du champ à l'assiette Le projet conduit par la FRI permet le développement de l'activité économique des filières alimentaires régionales, en partant du producteur et allant jusqu'au consommateur final. En outre, ce projet vise une intégration plus forte entre agriculture et tourisme via la distribution et la commercialisation des produits du terroir. • Albergo Diffuso Ce concept novateur, lancé par la Municipalité de Porrentruy, vise à mettre en réseau différents lieux d'hébergement pour former un hôtel avec une structure horizontale. Cette innovation permet à la cité ajolote d'escompter des retombées touristiques intéressantes et d'améliorer l'attractivité touristique du canton du Jura. En plus, un soutien à la rénovation des chambres a été accordé au titre de la promotion économique (hors LPR).
--	---

Mesure 6	<i>Développer un concept de promotion territoriale généralisé</i>
<i>Description</i>	<p>L'attractivité du Canton du Jura est intimement liée à l'image de celui-ci.</p> <p>Les atouts de notre région doivent être mis en avant et présentés à l'extérieur.</p> <p>Cette mesure vise en particulier à mettre un accent sur les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les savoir-faire et compétences du Jura ; • Les aspects liés au patrimoine naturel préservé du canton du Jura ; • La valorisation des produits régionaux dans un sens large (y compris le cheval) ; • Le développement de la qualité des prestations.
<i>Objectif spécifique</i>	✓ Développer un concept de promotion territoriale généralisé
<i>Actions réalisées ou en cours lors du rapport</i>	<p>Cette mesure a été mise à profit pour développer un concept de marketing territorial qui faisait jusqu'ici défaut à la République et Canton du Jura en marge de la communication institutionnelle.</p> <p>Une stratégie de marketing territorial a ainsi vu le jour reposant sur la création de la marque « Jura l'original ». Elle vise à positionner le canton du Jura de manière lisible et attractive pour se distinguer clairement des autres entités portant le nom «Jura» qui est finalement aussi un terme générique, à savoir la chaîne montagneuse, le département français, une marque de machines à café, etc.</p> <p>Cette stratégie tend à promouvoir le territoire cantonal en mettant en valeur ses spécificités et ses atouts bel et bien uniques. Elle repose sur quatre objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la venue de nouveaux habitants, en particulier des familles aux revenus moyens à supérieurs. • Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises pour renforcer l'économie et contribuer à sa diversification. • Inciter les investisseurs à développer leurs affaires dans le Jura. • Générer un goodwill en termes d'image sur les plans interne et externe. <p>Parmi les principales actions réalisées, citons en particulier :</p>

- La **campagne « Expression »**, de même que le slogan qui l'accompagne « Changez d'air, venez dans le Jura » et son sous-slogan « La vie à l'air libre » en support à une série d'actions de marketing territorial déployées par le canton. Elle s'appuie comme les suivantes sur la marque « Jura l'original ».
- La **campagne végétale en ville de Bâle** en automne 2016, avec l'affichage de tags végétaux en mousse verte évoquant la liberté, l'authenticité et la qualité de vie dans le canton du Jura par ces trois mots: « Freiheit, echt, reizvoll ». La campagne renvoyait au site www.lebenimjura.ch, qui présente les atouts du Jura comme lieu d'établissement ou d'implantation d'entreprises, en particulier le cadre de vie idéal pour les familles, les opportunités en matière immobilière et les facilités administratives pour les entreprises. Une vidéo de toute l'opération a été réalisée et diffusée sur différents médias présents à Bâle et à l'extérieur, dans les cinémas ainsi que sur les canaux propriétaires du canton du Jura (site web et réseaux sociaux).
- Les votes successifs sur l'appartenance cantonale de la ville de Moutier, l'ouverture complète au printemps 2017 de l'A16 au trafic, ainsi que l'ouverture de la branche Est du contournement autoroutier de Bienne par l'A5 en octobre 2017 ont permis de profiter de la médiatisation de la votation et de ces nouveaux axes de communication pour lancer une **campagne d'image**, de faire ressortir d'une manière fraîche et décalée le savoir-faire, les traditions et symboles jurassiens, et renforcer ainsi le capital sympathie du canton du Jura.
- L'action de communication a consisté en la diffusion du spot vidéo « Voici tout ce que vous allez manquer si vous ne venez pas vivre dans le Jura » sur les applications « mobiles » et les réseaux sociaux.
- Le site www.vivredanslejura.ch est le portail dédié au marketing territorial. Ses contenus sont proposés en trois langues (français, allemand, anglais) et se concentrent sur les thématiques susceptibles d'intéresser de futurs nouveaux habitants, investisseurs et entreprises. Il est veillé à faire systématiquement référence à ce site pour toute action de marketing territorial. En 2021, une refonte de ce site a été lancée visant un élargissement et enrichissement de contenu. La nouvelle version sera mise en ligne dans le courant 2023. Une vidéo promotionnelle d'appel est réalisée dans le cadre de cette refonte.
- La publication de dix éditions de la **revue Jura l'original** jusqu'en 2016.
- La campagne « **Accès illimité au Jura** » de mise en valeur de l'ouverture de la ligne Delle-Belfort en automne 2018 consistait en différentes actions. Derrière l'ouverture de la ligne ferroviaire de jonction, c'est bien la connexion vers Paris (à 2h45 de Porrentruy) qui a été promue. Une importante campagne d'affichage a été menée dans une

	<p>trentaine d'emplacements stratégiques à Bâle et à Bienne. Un concours a été mis sur pied sur Facebook avec la possibilité de gagner deux billets aller-retour vers Paris.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle identité visuelle pour la Promotion économique (2018) avec l'intégration de la marque « Jura l'original ». Application sur tous les supports (papier, électronique, stand), création d'un nouveau site web, d'une Newsletter ainsi qu'un compte LinkedIn (2021). • La stratégie « réseaux sociaux » met l'accent sur une sélection des contenus qui permettent d'atteindre les objectifs de communication souhaités et de développer la communauté virtuelle. Les contenus font donc référence au positionnement du canton et présentent les projets réalisés dans le Jura sous un angle original. Les plateformes existantes (Facebook, Twitter, Instagram, YouTube et LinkedIn) sont développées avec une stratégie de contenu propre. Les différentes communautés sont en forte progression durant les dernières années sous revue. • Le réseau d'ambassadeurs Jura l'original réunit une quarantaine de personnalités jurassiennes ou ayant des liens affectifs étroits avec le Jura. Ces personnes sont établies à l'intérieur ou à l'extérieur du canton et jouissent d'une notoriété et d'un réseau relationnel susceptible de contribuer au rayonnement du Jura et à la réalisation de grands projets. L'objectif de la démarche consiste à rendre visibles les multiples talents de la région et à connecter entre elles toutes ces compétences afin de générer une valeur ajoutée pour le Jura. Le cercle des ambassadeurs est régulièrement élargi. Un programme d'actions annuel est défini afin d'animer le réseau des ambassadeurs: invitations à des événements, cadeaux, mise en valeur des activités des ambassadeurs. • Le recours à des « influenceurs » sur les réseaux sociaux via la série #talentJU (Facebook et Instagram) est une démarche complémentaire au réseau des ambassadeurs. Elle permet de mettre en lumière les nouveaux talents et à travers eux le canton. C'est une extension du concept des ambassadeurs avec d'autres publics cibles. • La mise sur pied d'événements en utilisant la marque Jura l'original a permis de renforcer la notoriété et l'intérêt à l'égard du Jura. Principal exemple : la Journée jurassienne à la Fête des Vignerons en 2019.
<p><i>Actions dont le démarrage a été repoussé</i></p>	<p>La pandémie a passablement chamboulé la planification des actions de communication de manière générale depuis le début 2020.</p>

	<p>Diverses actions de marketing territorial complémentaires à celles présentées ci-dessus sont initiées et sont appelées à voir le jour en 2023, citons en particulier les exemples suivants tout en sachant que leur réalisation dépend encore d'une validation du Gouvernement avec les budgets idoines :</p> <ul style="list-style-type: none">• Installation de bornes d'information digitales sur le territoire cantonal ;• Réalisation d'une brochure d'information grand-public ;• Développement de nouvelles séries et campagnes de marketing territorial sur les réseaux sociaux.
--	--

Mesure 7	Soutenir le processus de commercialisation
<i>Description</i>	<p>Le tissu économique du Canton du Jura étant composé de PME relativement petites, celles-ci peuvent être soutenues au niveau de la pénétration de certains marchés par la mise sur pied d'actions ciblées.</p> <p>Le succès des débouchés à l'export passe par la commercialisation de produits, leurs images, la recherche de partenaires ainsi que sur la veille technologique.</p> <p>Cette mesure met l'accent en particulier sur le domaine de l'industrie (y compris l'agro-alimentaire).</p>
<i>Objectif spécifique</i>	<p>✓ Soutenir le processus de mise sur le marché des produits jurassiens</p>
<i>Actions réalisées ou en cours lors du rapport</i>	<p>Les expositions et salons sélectionnés par la Promotion économique pour organiser des stands communs ont été choisis en raison de leur adéquation avec le tissu industriel.</p> <p>Rappelons les avantages pour une PME à participer à un stand commun organisé par la Promotion économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure visibilité grâce à la taille et à la promotion du stand ; • Charge financière fortement réduite grâce au bonus-expo octroyé (50% des coûts de location) et aux prix préférentiels négociés avec les organisateurs ; • Gain de temps avec une organisation assurée partiellement par la Promotion économique ; • Infrastructure logistique mise à disposition des PME ; • Synergies entre les co-exposants ; • Participation facilitée des petites entreprises ne souhaitant pas s'engager de manière individuelle.

Stands communs organisés durant la période 2013 – 2021

Année	Exposition, lieu	Domaine d'activité	Nombre d'exposants jurassiens
2013	World Medtech Forum, Lucerne	Medtech	4
	EPHJ-EPMT-SMT, Genève	Horlogerie, microtechniques et médical	41
2014	Swiss Plastics, Lucerne	Plasturgie	4
	EPHJ-EPMT-SMT, Genève	Horlogerie, microtechniques et médical	48
2015	EPHJ-EPMT-SMT, Genève	Horlogerie, microtechniques et médical	50
2016	EPHJ-EPMT-SMT, Genève	Horlogerie, microtechniques et médical	44
	Micronora, Besançon (F)	Microtechniques	3
2017	EPHJ-EPMT-SMT, Genève	Horlogerie, microtechniques et médical	46
2018	EPHJ-EPMT-SMT, Genève	Horlogerie, microtechniques et médical	42
2019	EPHJ-EPMT-SMT, Genève	Horlogerie, microtechniques et médical	42
2020	Evénements annulés (COVID)		
2021	EPHJ-EPMT-SMT, Genève	Horlogerie, microtechniques et médical	32
2022	EPHJ-EPMT-SMT, Genève	Horlogerie, microtechniques et médical	35

Relevons dès 2017, la présence de collaboratrices et collaborateurs de l'ORP-Jura sur le stand commun de la Promotion économique au salon EPHJ/EPMT/SMT dans le but d'offrir leurs prestations aux nombreuses entreprises jurassiennes, soit environ 70 PME présentes sur le stand commun de la Promotion économique ou sur des stands individuels.

Le Gouvernement et le Parlement ont toutefois validé, en 2022, dans le cadre des mesures visant à l'équilibre budgétaire pour ces prochaines années, la suppression des stands communs de la Promotion économique sur les expositions professionnelles nationales et internationales, ceci à partir de 2023.

Outre les questions liées aux coûts, il a été estimé que le soutien, qui visait initialement à inciter le plus grand nombre d'entreprises jurassiennes à participer à des salons, ne se justifie plus, étant donné les habitudes prises par ces entreprises à prendre part à ce genre de manifestations. D'autres aides plus ciblées, comme par exemple pour une première participation sur un stand organisé par des entités comme Micronarc ou Switzerland Global Enterprise (S-GE) seront toujours possibles, les aides financières seront adaptées en conséquence.

Les **missions économiques** offrent aux entrepreneurs l'occasion de prendre le pouls du marché visité et d'évaluer l'intérêt à initier des relations d'affaires. Elles poursuivent les objectifs suivants :

- Promotion des exportations et mise en place d'une stratégie de prospection du marché ;
- Veille technologique ;
- Collecte d'informations sur le marché et questions interculturelles ;
- Etablissement de relations d'affaires avec des partenaires et distributeurs.

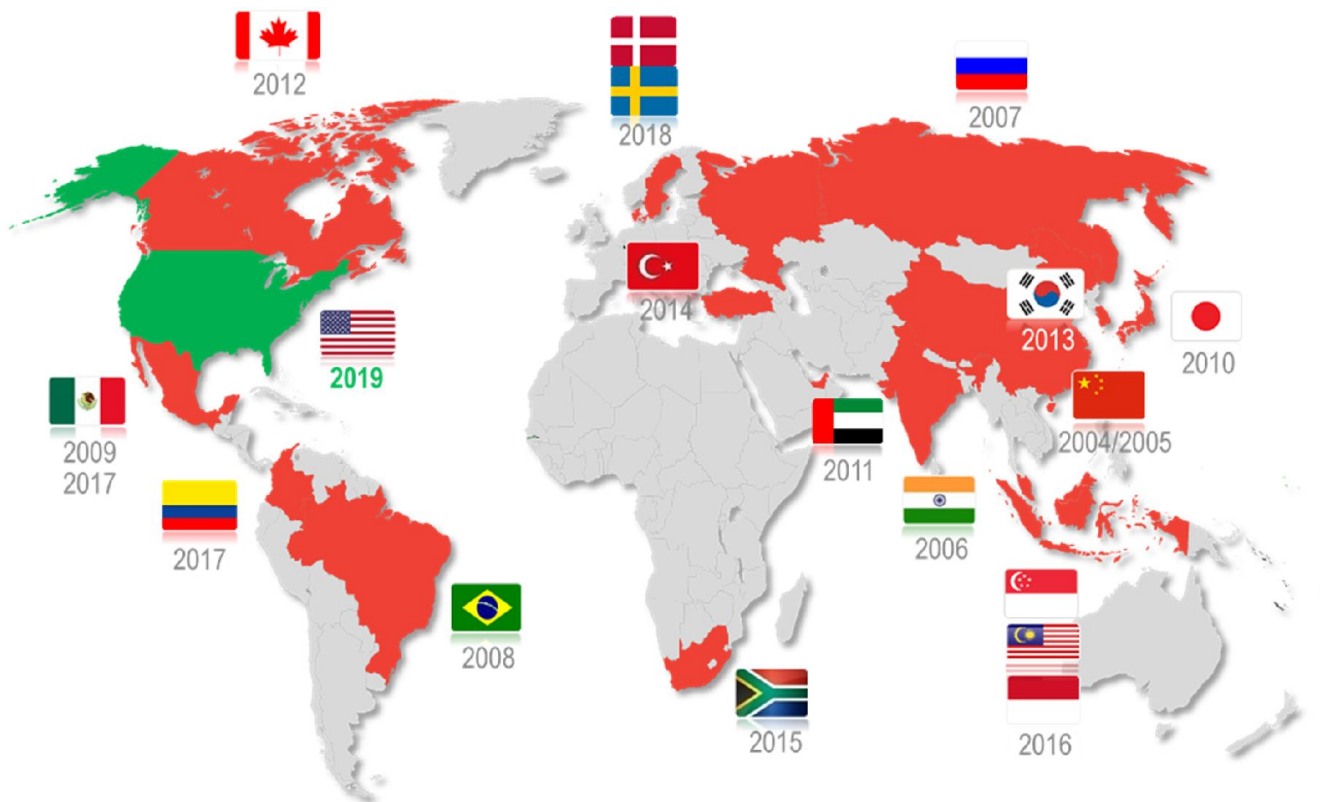
Rappelons que les entrepreneurs prennent en charge les coûts relatifs à leur participation.

Missions économiques organisées durant la période 2013 – 2017

Année	Pays visités	Accord de libre-échange	Domaines d'activité privilégiés	Nombre de participants / canton
2013	Corée du Sud	AELE	Automobile, électronique, microtechnologies	20 JU
2014	Chine	Bilatéral	Cleantech, medtech et microtechniques	10 JU / 12 BS + BL
	Turquie	Bilatéral	Cleantech, medtech, mécanique et aéronautique	21 JU
2015	Chine	Bilatéral	Microtechnique et medtech	10 JU / 8 BS+BL
	Afrique du Sud	AELE	Cleantech, medtech, industries minière et automobile	26 JU
2016	Indonésie, Malaisie, Singapour	AELE (Singapour, en cours pour Indonésie et Malaisie)	Industries manufacturières, medtech, et logistique	25 JU
2017	Mexique, Colombie	AELE	Industries manufacturières (automobile, aéronautique, microtechniques et medtech)	23 JU

2018	Danemark, Suède	UE	Microtechnique, électronique, automatisation et medtech	19 JU
2019	Etats-Unis	Bilatéral	Microtechnique, machine-outil, automation, plasturgie	16 JU

Carte géographique des missions économiques organisées depuis 2004



D'autres manifestations ont été organisées ou co-organisées par la Promotion économique :

- Forum BIMO (annuel) sur les thèmes de l'industrie 4.0, la numérisation et la digitalisation ;
- Transmission d'entreprises par les organismes KMU Next ou Relève PME ;
- Mises en relation d'affaires lors des réceptions cantonales à Baselworld et EPHJ (annuel) et au SIAMS ;
- Mises en relation d'affaires lors d'une rencontre entre acheteurs de la Confédération et les entreprises jurassiennes ;
- 4^e édition de la Suisse des Talents en 2017, un événement réunissant les lauréats et nominés romands de prix à l'innovation et à l'entrepreneuriat avec les entrepreneurs jurassiens ;
- Technopolis à Delémont en 2019, exposition qui s'adresse aux PME romandes de l'industrie de la précision ;
- 4à6 BioAlps, rencontres de visites d'acteurs majeurs de la région dans les domaines des biotechnologies et des technologies médicales.

<i>Mesure 8</i>	<i>Enrichir les compétences de base</i>
<i>Description</i>	<p>L'adaptation des compétences de base est un facteur incontournable du développement de notre économie. Cela permet de répondre à d'importants enjeux, dont ceux de l'employabilité de la main-d'œuvre indigène et de l'ouverture au monde.</p> <p>Trois axes principaux sont retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'encouragement de l'esprit d'entreprise et de la créativité ; • La valorisation des compétences linguistiques, en particulier l'allemand et l'anglais; • La promotion de la technologie et des métiers répondant aux besoins actuels et futurs de l'économie, en particulier dans les domaines de la technique, du tourisme et de la santé.
<i>Objectifs spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Enrichir l'offre de formation tout au long de la vie (formation de base et continue) ✓ Augmenter le niveau général des compétences
<i>Actions réalisées ou en cours lors du rapport</i>	<p>Depuis 2017, le Canton du Jura dispose d'un programme cantonal de développement des compétences de base (« Simplement mieux »), qui offre à des tarifs très avantageux des formations dans les domaines de la lecture / écriture, des mathématiques et de l'informatique. Ce programme est financé paritairement par la Confédération et le Canton. Renouvelé en 2021, il met désormais fortement l'accent sur les compétences numériques et s'adresse également aux entreprises, via la déclinaison du programme « Simplement mieux au travail ». Il doit permettre de former l'ensemble de la population active aux exigences professionnelles.</p> <p>Les quatre cantons de l'Arc jurassien (BE, JU, NE et VD) ont lancé en 2013, au titre de la LPR, le projet Valmetech, avec comme objectif la valorisation des métiers techniques en vue de contrer le manque croissant de main-d'œuvre qualifiée dans les métiers de l'industrie. Dans ce cadre, la Fondation Arc Jurassien Industrie (FAJI) a été mandatée, d'une part pour mettre en place des mesures concrètes pour les jeunes, les écoles, les parents et les enseignants et, d'autre part, pour mettre sur pied une campagne de communication autour de ces mesures, appelée #bepog.</p> <p>Un bilan de Valmetech pour les années 2014-2020 a été fait récemment. Il est réjouissant avec plus de 2'500 jeunes et 400 enseignants sensibilisés à l'importance des métiers techniques pour le tissu économique de la région. Le projet s'est poursuivi, avec des soutiens privés notamment et la participation de certains cantons. Davantage d'informations sur le site internet www.bepog.ch</p>

Dans le cadre du service public de l'emploi et de l'assurance-chômage, le SEE encourage au besoin le développement des compétences de base au travers des mesures de marché du travail (MMT) prescrites et financées en faveur des demandeurs d'emploi. Il s'agit notamment de cours de langues, de mathématiques et d'informatiques mais aussi de programmes de formation ou d'emploi plus pratiques permettant indirectement de renforcer ses aptitudes dans le domaine des compétences de base. En plus du recours ponctuel à l'offre de prestataires externes, le SEE a mis en place en 2016, au sein d'EFEJ, un cours interne dans le cadre duquel une douzaine de demandeurs d'emploi sont formés en continu en français et en mathématiques de base.

Le SEE est intégré au comité de pilotage relatif à la mise en œuvre d'un programme cantonal pour le développement des compétences de base. Il s'agit d'examiner quelle contribution le SEE peut apporter dans la mise en œuvre de ce programme (information du public par l'ORP, prise en charge de cours par l'assurance-chômage, etc.).

Mesure 9	Mettre en place une veille stratégique au niveau cantonal
<i>Description</i>	<p>L'identification des projets, idées ou concepts susceptibles de se réaliser dans le canton du Jura est un élément important du développement économique.</p> <p>Cette mesure est à comprendre au sens large et n'est pas réservée à l'un ou l'autre domaine spécifique.</p> <p>Plusieurs actions peuvent être envisagées telles que, par exemple, la recherche de brevets inexploités ou de projets développés dans les hautes écoles susceptibles d'être réalisés dans les entreprises jurassiennes.</p> <p>La même approche pourrait avoir lieu dans la recherche d'institutions de formation ou de recherche susceptibles de s'installer dans le Jura.</p>
<i>Objectif spécifique</i>	<p>✓ Mettre en place une fonction de veille stratégique</p>
<i>Actions réalisées ou en cours lors du rapport</i>	<p>La nouvelle organisation du SEE, l'adaptation du rôle des centres de compétences, l'intégration au projet Switzerland Innovation Park BaselArea ainsi que le renforcement de nos liens avec les RIS nous permettent de disposer d'un système de veille plus complet et plus efficace (voir chapitre 2 du 6^e PDE et mesure n° 4).</p> <p>Des liens ont été noués avec le Centre suisse d'électronique et de microtechniques (CSEM) à Neuchâtel, Muttens et Rosental (BS) afin d'intéresser davantage les PME jurassiennes à travailler avec cet institut. Depuis 2021, un représentant du CSEM est présent régulièrement dans l'antenne du SIP à Courroux.</p> <p>Une présentation des prestations du CSEM s'est déroulée à Delémont le 22 mai 2017 avec un projet d'une PME jurassienne réalisé avec le CSEM. Puis, les PME jurassiennes ont été invitées à visiter le centre de compétences sur le site de Neuchâtel le 29 novembre 2017.</p> <p>Rappelons que le CSEM représente l'indispensable maillon entre la recherche et l'industrie et qu'il est spécialisé dans les microtechniques, les nanotechnologies, la microélectronique, l'ingénierie des systèmes, le photovoltaïque et les technologies de l'information et de la communication.</p>

Mesure 10	Veiller à disposer de zones d'activités et de locaux équipés
<i>Description</i>	<p>L'attractivité économique de la région, adaptée aux politiques énergétique, territoriale et patrimoniale, est étroitement liée à la concentration (centralité) et au niveau de prestations offert (site, affectation des zones, environnement, accessibilité, etc.). Dans ce cadre, des zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC) sont prévues dans le Plan directeur cantonal (Delémont, agglomération de Delémont, Haute-Sorne, Courgenay Boncourt et Franches-Montagnes).</p> <p>Un effort spécifique sera fait afin de promouvoir la réhabilitation des friches industrielles.</p> <p>Un accent particulier sera mis sur l'équipement des zones et des locaux en particulier en ce qui concerne leur connexion haut débit (et les services qui y sont liés) et leur intégration aux réseaux énergétiques et de transports publics.</p>
<i>Objectifs spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Concentrer le développement sur les zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC) ✓ Favoriser la mise à disposition de locaux adaptés aux activités économiques (usines-relais, technopôle, incubateurs, etc.)
<i>Actions réalisées ou en cours lors du rapport</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et constituer des zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC) <p>Selon la fiche U.03.1 du plan directeur cantonal (projet de révision), deux sites sont labellisés AIC (ZAM à Glovelier et Innodel à Courroux) et trois autres sites devraient le devenir (Communance Sud à Delémont, Sedrac à Courgenay et Sedrac à Boncourt). La fiche prévoit également la possibilité de réaliser deux autres sites, respectivement dans le territoire de confluence de l'agglomération de Delémont ainsi qu'aux Franches-Montagnes (axe Saignelégier-Les Bois).</p> <p>La création d'une zone AIC aux Franches-Montagnes est en cours de planification (plan directeur localisé), de même que l'extension de la Sedrac à Courgenay et de la ZAM à Glovelier. S'agissant de l'équipement en fibre optique par Swisscom, les zones AIC de Delémont, Courroux et Glovelier disposent du haut débit, alors que ce dernier est disponible à Courgenay depuis 2020 et à Boncourt depuis 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les porteurs de projets dans les démarches d'assainissement et de réaffectation Développer un plan d'encouragement à l'utilisation des friches industrielles désaffectées. <p>La fiche U.06 du plan directeur cantonal (projet de révision) prévoit d'encourager la réhabilitation ou la reconversion des friches urbaines, industrielles ou artisanales. L'Etat soutient techniquement, méthodologiquement, voire financièrement, les études liées aux projets de réhabilitation ou de reconversion des friches. Au niveau financier, le fonds</p>

5 LAT (prélèvement de la plus-value engendrée par une mesure d'aménagement) ainsi que le fonds OSites constituent les sources de financement d'études et de travaux d'assainissement.

Par ailleurs, dans le cadre de la LPR, quatre friches industrielles (SAFED à Delémont, Thecla à St-Ursanne, Condor à Courfaivre, Miserez à Saignelégier) font l'objet d'une démarche « pilote ». L'objectif de cette démarche est d'établir une étude de faisabilité identifiant différents scénarios de reconversion (examens des potentiels et des obstacles), qui pourra ensuite être utilisée par les propriétaires, les communes, de même que les instances de promotion, dans le cadre de discussions avec des investisseurs ou des promoteurs.

- Encourager la mise en place de **plans de mobilité** au sein des entreprises présentes sur les zones stratégiques

Différents projets ont été menés afin de promouvoir les plans de mobilité auprès des entreprises et d'optimiser leurs déplacements. Citons notamment la participation au programme de subventions de SuisseEnergie. Grâce à ce dernier, l'Etat peut offrir des subventions aux entreprises qui entreprennent une démarche de gestion de la mobilité (neuf entreprises ont été ou sont impliquées). La participation au programme de covoiturage de l'Arc jurassien permet également à trente-six entreprises du canton de promouvoir ce mode de déplacement auprès de leurs employés grâce à des actions de promotion qui leur sont offertes. L'inscription systématique dans les prescriptions des règlements communaux sur les constructions ou autres plans spéciaux de l'obligation de plans de mobilité incite également les entreprises à se questionner sur leur mobilité. La révision en cours de la LCAT et l'OCAT devrait conduire à augmenter le nombre d'entreprises devant établir un plan de mobilité lors d'une demande de permis de construire.

Mesure 11	Développer des coopérations interrégionales ciblées
<i>Description</i>	<p>Le développement économique se doit d'être consolidé via le l'extension d'alliances stratégiques interrégionales.</p> <p>Les régions peuvent être définies comme politico-administratives et/ou fonctionnelles.</p> <p>Différents types d'espaces sont pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Canton du Jura • Jura et Jura bernois • Arc jurassien • Suisse du Nord-Ouest • Suisse Occidentale • Arc jurassien franco-suisse • Rhin Supérieur <p>Il s'agira également d'optimiser continuellement ces coopérations sur la base d'études de leur impact.</p>
<i>Objectif spécifique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cibler le développement d'alliances stratégiques interrégionales
<i>Actions réalisées ou en cours lors du rapport</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Suisse du Nord-Ouest Le développement de la coopération avec la région bâloise (adhésion à BaselArea.swiss, création du RIS du Nord-Ouest de la Suisse, adhésion au SIPBA) s'inscrit dans le Programme de législature 2016 – 2020, en particulier l'axe 3 « Le canton du Jura valorise sa participation à la métropole bâloise ». • Suisse Occidentale et arc jurassien Les coopérations interrégionales ont été maintenues ou développées comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ En Suisse Occidentale via la CDEP-SO et le développement du RIS-SO, ○ Dans l'Arc jurassien avec le programme LPR qui comprend les axes : <ul style="list-style-type: none"> - « système industriel » avec notamment le projet #bepog de valorisation des métiers techniques (voir mesure n° 8) - « Tourisme » en collaboration avec l'organe de promotion Jura & Trois-Lacs : Jura & Trois-Lacs est une association dont le but est de créer et développer des activités de marketing, principalement de communication, pour la destination touristique Jura & Trois-Lacs qui regroupe le massif du Jura

et le Pays des Trois-Lacs (Cantons du Jura, de Neuchâtel, régions du Jura bernois, de Bienne-Seeland, de Soleure, de Morat et d'Yverdon-les-Bains).

Les actions réalisées comprennent du e-marketing (sites internet, réseaux sociaux), des publications, de l'accueil médias et des présences dans des événements. La communication porte sur les Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) validés dans un masterplan : Nature, Mobilité, Culture, Horlogerie, MICE. L'hébergement, la restauration et les transports sont traités de manière transversale à tous ces DAS.

L'ensemble de la communication touristique du Canton du Jura est englobée dans Jura & Trois-Lacs.

Parmi les actions principales, citons :

- Campagne principale 2017 : visuels diffusés (dont un des Franches-Montagnes) selon un plan média poursuivant l'objectif d'impact massif au travers d'un affichage dans les gares de Zurich, Bâle, St-Gall et Winterthur sur deux périodes ciblées entre fin mai et fin juillet. Ce sont au total près de 100'000 diffusions qui ont touché 1'470'000 personnes par jour. A cela s'ajoutent les mesures complémentaires suivantes : présence des visuels de campagne sur 1'081 écrans de distributeurs de billets dans 490 gares de Suisse, une campagne digitale Tamedia Network et SBB Mobile et des annonces presse parues dans le titre « Blick am Abend » (642'000 lecteurs).

- Accueil médias : 47 voyages de presse organisés dans Jura & Trois-Lacs dont par exemple « Echappées belles » qui est venu dans le Jura et qui a fait un record d'audience.

- Les **programmes INTERREG V** visent à développer la collaboration entre régions européennes de par les frontières nationales afin d'encourager les activités économiques, sociales et environnementales au moyen de stratégies communes en faveur du développement territorial durable. On compte 53 programmes transfrontaliers au sein de l'Union européenne dont deux impliquent directement la République et Canton du Jura : « France-Suisse » et « Rhin Supérieur » pour la période 2014 – 2020.
- **Projets INTERREG de l'arc jurassien**
 - Innovarc 2 : développement de projets innovants liés aux besoins du marché et à valorisation des compétences de pointe des acteurs régionaux de part et d'autre de la frontière. Projet réunissant les cantons de BE, VD, NE et JU ainsi que la région de Bourgogne-Franche Comté,
 - RUNACOR : amélioration des revêtements utilisés dans l'horlogerie ou la maroquinerie. Projet conduit par STS Develier SA (groupe Acrotec), côté suisse et l'Université de Franche-Comté en France,

	<ul style="list-style-type: none">○ INTEROP : développement d'une solution complète, matériel et logicielle, dédiée aux entreprises actives dans la sous-traitance pour leur donner accès à une gestion en temps réel de leurs moyens de production, à des coûts raisonnables et indépendamment de l'ancienneté de leur parc machines. Ce projet en cours d'instruction réunit Stemys SA à Porrentruy côté jurassien avec la HE-Arc et Vermot Automation en France.● Projets INTERREG du Rhin Supérieur (territoires français, allemands et suisses) Projet Upper Rhine 4.0 : projet qui accompagne et aide les PME dans leurs processus prévisionnels et leurs processus d'adaptation par rapport aux changements de technologies et de personnel apportés par l'industrie 4.0. A cet effet, un écosystème doit être créé et le projet doit contribuer à faire du Rhin supérieur une région pionnière de l'industrie 4.0. Projet lancé avec la participation des cantons de BL, BS, AG et JU ainsi que la HE-Arc.● Forum économique franco-suisse S'agissant des relations transfrontalières, la République et Canton du Jura, le Département du Territoire de Belfort et le Grand Belfort ont décidé la création d'un forum économique franco-suisse dont l'objectif est de permettre aux entrepreneurs français et suisses, de se rencontrer, d'échanger, pour favoriser les opportunités d'affaires. Le concept est orienté business et se focalise sur les besoins des entreprises. La première édition de ce forum a eu lieu lors du SIAMS 2018 et a réuni au total 80 entrepreneurs français et suisses. Une deuxième édition s'est tenue en 2022 et a réuni près de 100 entrepreneurs provenant des deux pays.
--	--

Mesure 12	Développer la notion de gouvernance dans la politique économique de l'Etat
<i>Description</i>	<p>Les aspects de gouvernance de l'action de l'Etat sont déterminants dans l'optique d'une application efficiente du 6^e PDE. Le pilotage de celui-ci doit permettre un suivi optimal des actions entreprises via la mise en place d'une veille stratégique.</p> <p>L'intégration des aspects ci-dessous devra être prise en compte (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Législation • Transversalité • Collaboration • Planification opérationnelle et monitoring
<i>Objectif spécifique</i>	<p>✓ Développer la notion de gouvernance de l'action de l'Etat dans l'application du 6^e PDE</p>
<i>Actions réalisées ou en cours lors du rapport</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Législation Le Parlement a modifié la loi sur le développement de l'économie (RSJU 901.1) lors de sa séance du 1^{er} février 2017. <ul style="list-style-type: none"> ○ L'article premier, chiffre 1, introduit le soutien et la promotion de l'innovation, ○ L'article premier, chiffre 3, introduit le soutien des organismes cantonaux et régionaux ou à vocation internationale et encourage les institutions de recherche et de développement ainsi que les organismes liés à l'innovation et au transfert de technologies. • Programme de mise en œuvre (PMO) adopté par le gouvernement le 9 juin 2015 Le 6^e PDE définit, au niveau organisationnel, que la mise en œuvre des douze mesures incombe au Gouvernement, par le Département de l'économie. Pour ce faire, les PMO constituent les outils d'application gérés par le SEE dans les domaines « Entreprises », « LPR » et « Tourisme ». Ces outils sont complètement intégrés et ne forment, d'ailleurs, qu'un seul et unique document pour la période 2016 – 2019, ceci dans le but de répondre parfaitement aux objectifs de la présente mesure n° 12 ainsi qu'à ceux du SECO dans le cadre de la LPR. Concrètement, ces trois outils reprennent le modèle LPR en se basant sur les mêmes axes opérationnels, des critères identiques et des processus similaires dans le traitement des demandes. De plus, ils sont parfaitement coordonnés, d'une part à l'interne du SEE avec le « guichet unique/point d'entrée » et entre les Départements via le Groupe de pilotage interdépartemental (GPI), et d'autre part, à l'intercantonal avec les systèmes régionaux d'innovation (RIS).

- **Groupe de pilotage interdépartemental**

Par arrêté du 8 novembre 2016, le Gouvernement a institué un groupe de pilotage interdépartemental (GPI) chargé de la coordination des programmes de mise en œuvre (PMO) de la loi sur la politique régionale pour la période 2016 – 2019. Le GPI se réunit trois à quatre fois par année.

Le GPI a les tâches suivantes :

- Mettre en place des standards en matière de gestion de projets pour l'ensemble des dossiers satisfaisant aux critères visés par la LPR,
- Coordonner la préparation, la réalisation, le suivi et la clôture des projets admis dans le cadre des PMO,
- Coordonner et préavisier les projets présentés aux autorités compétentes pour décision,
- Assurer que les projets validés par les autorités satisfassent aux objectifs visés et soient conformes aux conditions d'octroi des subventions et des prêts dont ils bénéficient,
- Coordonner leur déploiement dans le temps, assurer la planification des moyens financiers et en ressource humaines dans le cadre des budgets et de la planification financière,
- Coordonner les PMO et la politique régionale avec INTERREG,
- Coordonner les PMO avec le plan directeur cantonal, le programme de législature et les politiques sectorielles,
- Proposer au Gouvernement toutes mesures visant à promouvoir l'image du canton au moyen des projets découlant de la politique régionale.

- **Système de monitoring**

La réorganisation du SEE avec la mise en place des KAM (voir chapitre 2.2), la gestion par prestations, la numérisation des prestations, le contrôle interne et le suivi de la qualité vont dans le sens d'une application efficiente du 6^e PDE. Citons en particulier, la consolidation des outils d'analyse et de suivi des projets soutenus au titre de la promotion économique avec de nouveaux outils internes, tels que l'analyse de risque (projet-porteur-garantie), l'analyse d'opportunité, la convention LPR, le suivi de projet (fiche projet et fichier de suivi).

